

Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés

Statistique des attributaires de nationalité étrangère résidant en Belgique avec leur famille



Recensement 2006

STATISTIQUE DES ATTRIBUTAIRES DE NATIONALITE ETRANGERE RESIDANT EN BELGIQUE AVEC LEUR FAMILLE

Recensement 2006

Editeur responsable: Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS)
Département Appui - Recherche et Finances

Site www.onafts.be ou www.allocationfamiliale.be

Rue de Trèves, 70 - 1000 BRUXELLES

Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus sur demande. La reproduction de données tirées de ce rapport est subordonnée à l'indication de la source.

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
I. Historique de l'immigration en Belgique	4
II. Aperçu global	7
A. Effectifs généraux	
B. La baisse des effectifs	
C. Caractéristiques de la population des travailleurs étrange	
1. Age	
2. Taux	
III. Regard sur les principaux pays	19
A. Effectifs généraux	
B. Répartition par taux	
C. Les prestations familiales garanties	
D. Tendances actuelles	
IV. Conclusion	28

Introduction

La statistique des attributaires de nationalité étrangère recense le nombre d'attributaires étrangers qui résidaient en Belgique avec leur famille à la date du 31 décembre 2005, ainsi que les enfants bénéficiaires dont le droit était ouvert par ces attributaires. Cette statistique est bisannuelle, et a été établie pour la première fois le 31 décembre 1977.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer que la statistique des attributaires de nationalité étrangère est influencée dans une large mesure par les courants d'immigration. Tant les flux migratoires historiques que la migration récente dans un contexte mondialisé ont une incidence sur la composition de la population étrangère en Belgique. Pourtant, ce sont surtout les groupes de population qui proviennent des vagues de migration classiques qui déterminent la statistique des attributaires étrangers. Pour pouvoir interpréter correctement cette statistique, il convient de prendre d'abord connaissance de ces flux migratoires historiques, souvent organisés par les pouvoirs publics. Dans une première phase, nous examinerons donc brièvement l'histoire de l'immigration en Belgique. Nous étudierons ensuite l'évolution des effectifs généraux des attributaires de nationalité étrangère, que nous comparerons aux données démographiques de l'INS/DG SIE¹ (SPF Economie). Pour obtenir une image nuancée de l'incidence de la migration sur le recensement des travailleurs étrangers, on commentera l'effet des naturalisations dans une rubrique distincte.

Cette population des attributaires de nationalité étrangère et de leurs enfants bénéficiaires est analysée dans l'étude sur la base d'un certain nombre de paramètres pertinents. Dans le troisième chapitre, les nationalités les plus fréquentes sont analysées plus en détail. Pour être complets, une annexe distincte a également été développée pour chaque pays² ; elle offre un aperçu détaillé des chiffres et évolutions spécifiques. Dans cette annexe, les données de l'ONAFTS sont en outre comparées à celles de l'INS/DG SIE. Il convient toutefois de signaler que la relation entre les données des deux organismes n'est pas sans équivoque. Dans la statistique de l'ONAFTS, on utilise en effet une autre définition que dans les statistiques de l'INS/DG SIE. Dans le recensement de l'ONAFTS, l'unité statistique est

2

¹ L'Institut national de statistique a été rebaptisé récemment. Désormais, il porte la dénomination de « Direction générale Statistique et Information économique ». Dans cette statistique, les deux noms seront mentionnés côte à côte, vu qu'ils sont tous deux utilisés dans la pratique.

² Cf. annexe III.

l'attributaire de nationalité étrangère. Les enfants bénéficiaires ne sont donc pas nécessairement tous des enfants de nationalité étrangère. Il n'est pas rare que des enfants belges fassent partie du ménage d'un travailleur étranger, par exemple parce que celui-ci forme un ménage avec une mère belge (établissement d'un droit pour les enfants dont il n'est pas le père) ou parce que ses enfants légaux remplissent les conditions pour obtenir la nationalité belge (enfant étranger de la troisième génération en Belgique ou d'une mère belge, ...). L'enfant est donc enregistré dans la statistique des attributaires étrangers sous la nationalité de l'attributaire. A l'INS/DG SIE, on se base au contraire sur la nationalité de l'enfant même. De plus, il s'agit ici des chiffres de l'ensemble de la population étrangère, qui n'est pas uniquement composée de travailleurs salariés. Certains étrangers résident par exemple en Belgique et y travaillent sous le statut social d'indépendant. Les données de l'ONAFTS et de l'INS/DG SIE divergeront donc toujours dans une certaine mesure.

Une nouveauté dans cette statistique est la présence des données des prestations familiales garanties pour les personnes de nationalité étrangère, qui n'étaient pas disponibles jusqu'à présent.

A la fin, nous nous attarderons encore brièvement sur l'adhésion récente de dix nouveaux Etats membres à l'UE³ en 2004 et sur l'effet de cet élargissement sur la statistique des attributaires de nationalité étrangère.

Enfin, rappelons encore le fait que l'octroi des allocations familiales aux enfants qui sont élevés en Belgique mais dont l'attributaire est un travailleur étranger correspond entièrement aux règles générales relatives à l'octroi des allocations familiales aux familles de travailleurs salariés de Belgique (notamment pour ce qui concerne les taux des allocations familiales). Les indications statistiques dans ce rapport n'influencent aucunement les données générales du régime. Elles servent uniquement à déterminer l'évolution du groupe cible en question au sein du régime. Les attributaires de nationalité étrangère font donc simplement partie du régime des travailleurs salariés.

_

³ La statistique décrit la situation au 31 décembre 2005. La Roumanie et la Bulgarie, qui n'ont adhéré à l'UE qu'en 2007, ne faisaient pas encore partie de l'UE à ce moment.

I. Historique de l'immigration en Belgique

Jusqu'en 1920, les étrangers en Belgique provenaient surtout des pays voisins⁴. Cette immigration avait un caractère essentiellement spontané. Les choses ont cependant changé à partir de 1920. Des campagnes de recrutement organisées par les pouvoirs publics sont à présent à la base de l'afflux de main d'œuvre étrangère. Les vagues d'immigration dépendent fortement de la mesure du déficit de main d'œuvre sur le marché de l'emploi.

L'évolution de l'immigration après 1920 peut être divisée en quatre périodes. Pendant l'entre-deuxguerres, on constate une première rupture de la tendance, et l'immigration en provenance des pays limitrophes (France, Allemagne et Pays-Bas) est complétée par des immigrants venus de Pologne, de l'ancienne Tchécoslovaquie, de l'ancienne Yougoslavie et d'Italie.

Après la Seconde Guerre mondiale, les frontières avec l'Europe de l'Est sont fermées, et l'immigration provient principalement d'Italie. Entre 1946 et 1949, plus de 77.000 Italiens ont été recrutés, essentiellement pour travailler dans les mines. Jusqu'en 1958, ils constituent le principal groupe d'immigrants en Belgique (70 % en 1951 et 63 % en 1952). Dans la seconde moitié des années 50, l'immigration se caractérise par une diversification des pays d'origine. Des immigrants sont ainsi également recrutés dans des pays tels que la Grèce et l'Espagne. Cet élargissement du champ de recrutement est surtout dû aux suites de la catastrophe au charbonnage du Bois du Cazier à Marcinelle. La catastrophe minière sonne aussi la fin de la vague d'immigration de mineurs italiens. En effet, après cette catastrophe, le gouvernement italien décida de freiner l'exode des mineurs vers la Belgique et dénonça le contrat d'immigration avec la Belgique. Le flux continu d'immigrants italiens – désormais originaires du Sud de l'Italie – s'est toutefois prolongé jusque dans les années 70.

La troisième période dans l'histoire des vagues d'immigration (1962-66) est ancrée dans les « Golden Sixties ». La Belgique connaît une période de haute conjoncture. La forte croissance économique va de pair avec un déficit important sur le marché de l'emploi. Dans ce contexte, on fait appel dans une mesure croissante à la main d'œuvre étrangère, provenant surtout des pays méditerranéens. Durant cette

⁴ MORELLI, A., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Editions Vie Ouvrière, 1992.

4

période, 17 % de la population d'immigrants est d'origine italienne, 19 % d'origine espagnole et 6 % d'origine grecque. En outre, déjà 11,5 % des immigrants sont d'origine marocaine et 7,5 % d'origine turque.

Au cours de la période 1967-82, l'immigration en provenance du Bassin méditerranéen marque le pas. Cette diminution est principalement la conséquence de l'arrêt de l'immigration décrété par les autorités belges en réponse à la récession économique. De plus, la restauration de la démocratie en Espagne et en Grèce a contribué à la diminution de l'immigration en provenance de ces deux pays. De ce fait, la part des pays limitrophes dans le total des immigrants augmente. Près du tiers des immigrants sont d'origine française, néerlandaise ou allemande. L'immigration en provenance du Maroc reste constante durant cette période.

Au cours de la dernière décennie, l'immigration en provenance de France et des Pays-Bas s'est poursuivie⁵. Depuis 2002, les Français et les Néerlandais constituent, après les Italiens, les deux principales communautés étrangères en Belgique. Le nombre d'immigrants polonais⁶ recommence également à augmenter systématiquement.

Dans le **graphique 1** ci-dessous, les nationalités étrangères les mieux représentées sont alignées côte à côte. Le graphique illustre clairement les différentes vagues de migration que la Belgique a connues et la prépondérance des Italiens dans la population globale des migrants.

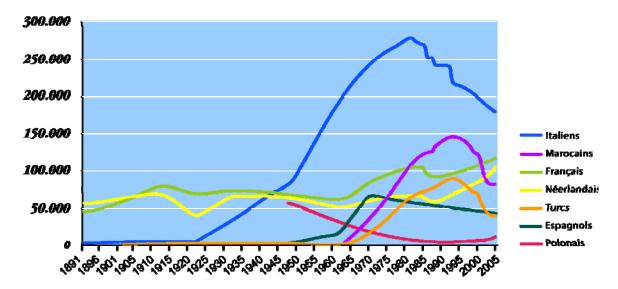
Cet aperçu sommaire donne déjà une première idée des différentes vagues d'immigration qu'a connues la Belgique. Au chapitre 3, on verra clairement que les évolutions et tendances récentes dans la statistique des attributaires de nationalité étrangère en portent encore les traces. Avant d'analyser le recensement actuel, nous donnerons dans le deuxième chapitre un aperçu global de l'évolution des effectifs généraux des attributaires étrangers et de leurs enfants bénéficiaires, et des processus démographiques qui ont une influence sur cette évolution.

5

⁵ SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, *Immigration en Belgique : effectifs, mouvements et marché du travail.* Rapport 2006.

⁶ Voir aussi III.D.

Graphique 1 : Nationalités étrangères en Belgique – Evolution 1891-2005



Source: http://www.npdata.be/Data/Vreemdelingen/Perrin/Nat-1891-2005.htm.

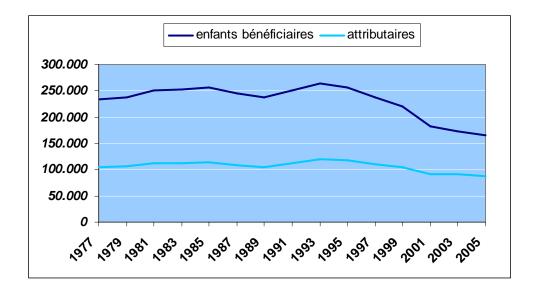
II. Aperçu global

A. Effectifs généraux

Le 31 décembre 2005, on comptait 164.564 enfants bénéficiaires et 86.975 attributaires de nationalité étrangère. En 2003, ils étaient encore respectivement 173.393 et 90.304. On enregistre donc une nouvelle baisse du nombre d'effectifs. En pourcentage, la diminution est de - 5,09 % pour les bénéficiaires et de - 3,69 % pour les attributaires. Cette tendance à la baisse est constatée depuis plus de dix ans et diffère sensiblement de l'évolution de la statistique au cours des premières années du recensement.

Graphique 2 : Bénéficiaires et attributaires dans la statistique des attributaires étrangers

– Evolution 1977-2005

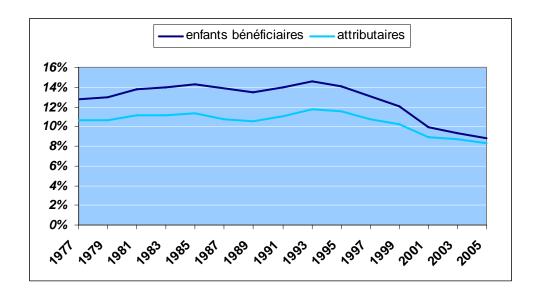


Le **graphique 2** indique qu'au cours des premières années du recensement, la statistique des attributaires de nationalité étrangère se caractérisait par une évolution changeante, avec des hausses et des baisses successives. En 1993, le nombre des effectifs a enregistré une pointe vers le haut. Durant cette année, on a enregistré le nombre d'effectifs le plus élevé depuis le début du recensement en 1977 :

263.144 enfants bénéficiaires et 119.695 attributaires. Après 1993, le nombre d'effectifs étrangers a fortement diminué. Cette diminution est plus forte chez les enfants bénéficiaires que chez les attributaires. Il apparaîtra plus loin dans l'étude que cette évolution est en grande partie la conséquence de la diminution des effectifs dans un nombre limité de pays importants. A partir de 2001, la baisse du nombre d'attributaires et d'enfants bénéficiaires est un peu moins marquée, mais elle se poursuit néanmoins. La légère stagnation de la courbe se manifeste à nouveau le plus chez les enfants bénéficiaires.

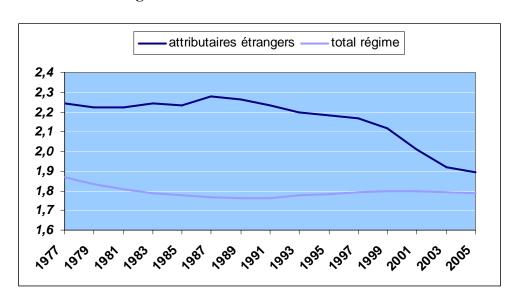
La courbe de la part des attributaires et des enfants bénéficiaires de nationalité étrangère dans l'ensemble du régime des travailleurs salariés (cf. **graphique 3** ci-dessous) présente une évolution similaire à la courbe des nombres absolus. Au cours des dernières années, la part des attributaires et celles des bénéficiaires se sont rapprochées de plus en plus. En 2005, les attributaires étrangers représentaient 8,29 % des attributaires dans le régime des travailleurs salariés, tandis que les bénéficiaires étrangers correspondaient à 8,78 % du nombre total des bénéficiaires.

Graphique 3 : Part des effectifs de nationalité étrangère (en pourcentage) dans le régime des travailleurs salariés – Evolution 1977-2005



Dans le passé, les parts respectives divergeaient davantage. La part des bénéficiaires étrangers dans l'ensemble du régime des salariés était toujours légèrement plus élevée que celle des attributaires étrangers. La sur-représentation relative des attributaires impliquait que le nombre moyen d'enfants par attributaire était plus élevé chez les attributaires d'origine étrangère que dans la répartition nationale. Ceci est illustré au **graphique 4**. On peut constater sur ce graphique que l'écart initial s'estompe en grande partie au cours des années. Le nombre d'enfants par attributaire étranger évolue de plus en plus au fil des ans dans le sens du chiffre de l'ensemble du régime des travailleurs salariés (1,79). Ainsi, le nombre moyen d'enfants par attributaire étranger a continué de baisser en 2005, jusqu'à 1,89 enfant par attributaire.

Graphique 4 : Nombre moyen d'enfants par allocataire : attributaires étrangers et ensemble du régime – Evolution 1977-2005



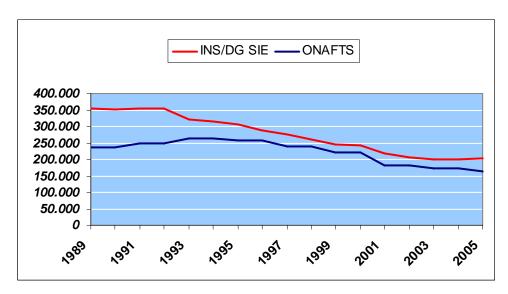
L'évolution des effectifs généraux des enfants d'attributaires étrangers que nous venons d'esquisser correspond dans les grandes lignes à l'évolution des enfants de nationalité étrangère telle qu'elle a été constatée aussi dans les statistiques de l'INS/DG SIE. Le **graphique 5** illustre cette convergence. En 1989, il existait encore une importante discordance entre les chiffres de l'INS/DG SIE et ceux du

^{7 -}

⁷ Pour plus de clarté, nous signalons encore une fois que les travailleurs étrangers mêmes relèvent également du régime des travailleurs salariés. Les chiffres totaux du régime comprennent donc aussi ceux des travailleurs étrangers.

régime d'allocations familiales pour travailleurs salariés. On peut voir sur le graphique comment les courbes commencent à se rapprocher de plus en plus après un certain temps et suivent une évolution presque similaire. A partir de 1993, les deux statistiques présentent une diminution quasi proportionnelle du nombre d'enfants.

Graphique 5 : Enfants de nationalité étrangère⁸ (INS/DG SIE) et enfants bénéficiaires d'attributaires étrangers (ONAFTS) – Evolution 1989-2005



Source: INS/DG SIE et ONAFTS.

Le graphique ci-dessus indique que les tendances parmi les effectifs des attributaires étrangers suivent jusqu'à une certaine hauteur celles des statistiques des étrangers de l'INS/DG SIE. A partir de 1993, le nombre d'enfants bénéficiaires d'attributaires étrangers se rapproche du total d'enfants étrangers dans notre pays. Il n'existe a priori aucune explication manifeste pour la divergence initiale entre les deux séries. Dans l'introduction, on a cependant déjà signalé le fait que les deux statistiques sont basées sur une définition différente et que dans le recensement de l'INS/DG SIE on englobe non seulement les enfants des attributaires étrangers, mais aussi tous les enfants de nationalité étrangère.

-

⁸ Pour le détail des données par pays, on se référera aux fiches de données en annexe III.

B. La baisse des effectifs

La baisse du nombre d'enfants bénéficiaires d'attributaires étrangers pourrait amener à la conclusion trompeuse que certains groupes d'étrangers (re)migrent vers leur pays d'origine. Les variations limitées du nombre d'émigrations indiquent cependant que l'explication doit être cherchée ailleurs, plus précisément dans l'évolution des naturalisations. Celles-ci ont une incidence directe sur la statistique des attributaires de nationalité étrangère.

L'augmentation du nombre de naturalisations est en effet la cause principale de la baisse du nombre d'attributaires étrangers. Les naturalisations engendrent une réduction de la population étrangère, tandis que la population belge augmente proportionnellement⁹. Le nombre d'acquisitions nettes de la nationalité belge explique ainsi dans une large mesure la diminution constante de la part des étrangers dans l'ensemble de la population et dans le régime des travailleurs salariés.

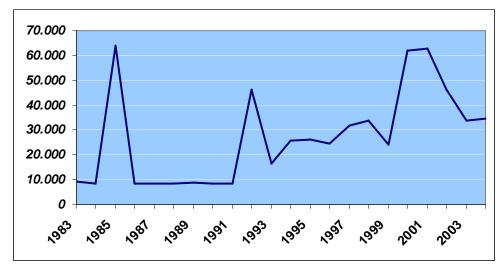
A ce sujet, l'introduction du Code de la nationalité belge ¹⁰ et ses assouplissements successifs ont entraîné une diminution accélérée du nombre d'étrangers. Depuis que le Code est entré en vigueur en 1985, il a été modifié à trois reprises (en 1991, 1995 et 2000). Ces modifications ont chaque fois été de pair avec un nombre particulièrement élevé d'acquisitions de la nationalité belge. Le **graphique 6** illustre l'évolution du nombre d'étrangers qui ont acquis la nationalité belge. On observe quatre pics (1985, 1992, 2000 et 2001) lors desquels on a enregistré un nombre élevé de naturalisations en raison des assouplissements du Code de la nationalité belge. Les deux premiers pics ont chaque fois annoncé à leur tour une diminution du nombre total d'attributaires de nationalité étrangère. Les modifications du Code ont d'ailleurs un effet durable. Depuis 1993, on enregistre chaque année plus de 20.000 naturalisations supplémentaires. A partir de cette année, la baisse du nombre d'attributaires étrangers est dès lors permanente.

La dernière modification du Code en 2000 a encore engendré une diminution accélérée du nombre de travailleurs étrangers. Les augmentations les plus importantes du nombre de naturalisations ont été enregistrées en 2000 et 2001. Au cours de ces deux années, plus de 120.000 étrangers sont devenus Belges.

_

⁹ SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, *Immigration en Belgique : effectifs, mouvements et marché du travail. Rapport 2006.*

¹⁰ Code de la nationalité belge. 28 juin 1984.



Graphique 6 : Acquisitions de la nationalité belge – Evolution 1983-2004

Source: INS/DG SIE

Une fois devenues belges, les personnes naturalisées n'apparaissent plus dans la statistique des attributaires étrangers. De ce fait, il est impossible d'étudier correctement ces groupes spécifiques. Pour obtenir une image plus nuancée de la population allochtone, il est nécessaire de disposer d'un instrument statistique qui reflète l'origine ethnique des Belges. D'où les exhortations du monde académique à l'intention des pouvoirs publics afin qu'ils y travaillent¹¹.

La prudence est toutefois de mise, car il n'est pas sans danger d'« étiqueter » des personnes sur la base de leur origine. En effet, cela peut conduire à stigmatiser certains groupes de population et même engendrer une certaine discrimination.

Une deuxième erreur que l'on pourrait déduire de la diminution du nombre d'attributaires de nationalité étrangère est le fait que l'immigration vers la Belgique diminue. En réalité, c'est plutôt le contraire qui se produit. Le solde migratoire a ainsi augmenté au cours des dernières années. Ceci est cependant masqué par l'augmentation du nombre des naturalisations. L'augmentation de l'immigration apparaît clairement sur le **graphique 7**, qui illustre le nombre d'immigrations nettes et le solde migratoire des

_

¹¹ Initiative Charles Ullens Fondation Roi Baudouin, *Interuniversitair consortium over immigratie en integratie*, Instituut voor Sociaal en Politiek Opinieonderzoek, 18/09/2006.

étrangers pour les dernières années. Le solde migratoire, qu'on appelle également la migration nette, est une bonne mesure de l'évolution de la migration. On le calcule en retranchant le nombre d'émigrations du nombre d'immigrations. Sur le graphique, c'est le solde migratoire des *étrangers* qui est illustré et non le solde migratoire total, vu que les migrations des Belges sont également comprises dans ce dernier chiffre.

Graphique 7: Solde migratoire et nombre d'immigrations des étrangers – Evolution 1983-2004

Source : Nicolas PERRIN, GéDAP-UCL, Département des Sciences de la Population et du Développement, Université catholique de Louvain.

Le graphique ci-dessus montre que l'immigration augmente systématiquement depuis le milieu des années 80. Le niveau d'immigration actuel est comparable au niveau d'immigration des années 60. Depuis 2001, on enregistre annuellement 60 à 70.000 immigrations en Belgique.

Ces constatations indiquent que le nombre d'attributaires de nationalité étrangère est influencé par des processus tant d'immigration que de naturalisation.

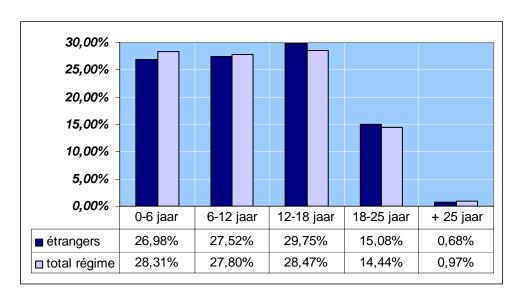
C. Caractéristiques des enfants d'attributaires étrangers

Dans cette partie, nous étudierons plus en détail les traits caractéristiques des enfants d'attributaires étrangers. Nous comparerons, sur la base d'un certain nombre de paramètres, les enfants d'origine étrangère avec tous les enfants bénéficiaires du régime des travailleurs salariés. En effet, il n'est pas impossible que des différences puissent être relevées entre les deux populations. Dans la suite, nous analyserons individuellement un certain nombre de pays, en tenant compte de l'incidence sur la statistique des attributaires de nationalité étrangère.

1. Age

Dans les recensements de l'ONAFTS, les enfants bénéficiaires sont répartis en cinq groupes d'âge. Sur la base de ces groupes d'âge, on compare, au **graphique 8**, les bénéficiaires étrangers et la population générale des enfants bénéficiaires dans le régime des travailleurs salariés. Les enfants de nationalité étrangère semblent être un peu mieux représentés en 2005 dans les catégories d'âge de 12 à 18 ans et de 18 à 25 ans. Les enfants bénéficiaires de l'ensemble du régime sont un peu plus nombreux dans les catégories d'âge plus jeunes (0 à 6 ans et 6 à 12 ans).

Graphique 8 : Répartition des enfants bénéficiaires par groupe d'âge – Année 2005



2. Taux

Un deuxième paramètre à l'aide duquel il est possible de comparer les bénéficiaires étrangers aux bénéficiaires de l'ensemble du régime des travailleurs salariés est la catégorie de taux. Les enfants d'attributaires étrangers apparaissent sous-représentés dans le taux ordinaire (art. 40) et sur-représentés dans les taux majorés en faveur des chômeurs de longue durée et des pensionnés (42 bis), des invalides (50 ter) et des orphelins (50 bis) (**tableau 1** ci-dessous).

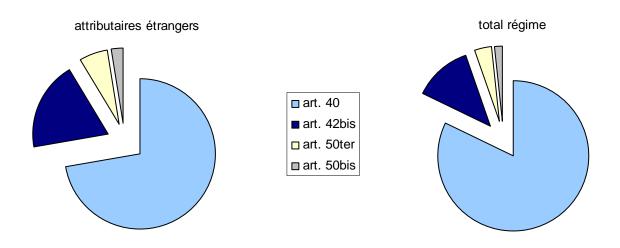
Tableau 1 : Bénéficiaires ¹² selon le taux - Attributaires étrangers et ensemble du régime – Année 2005

Taux	Etrangers	En %	Total	En %
Art. 40	117.930	72,15 %	1.525.634	82,15 %
Art. 42bis	31.290	19,14 %	233.570	12,58 %
Art. 50ter	9.977	6,10 %	65.650	3,53 %
Art. 50bis	4.245	2,60 %	32.307	1,74 %
Total	163.442	100 %	1.857.161	100 %

Parmi les effectifs étrangers, la part des bénéficiaires pour lesquels des allocations familiales sont payées sur la base du taux de l'article 42 bis est une fois et demie plus élevée que dans la répartition nationale. La part des enfants d'attributaires invalides pour lesquels des allocations sont payées sur la base de l'article 50 ter est presque deux fois plus importante. Il y a également relativement plus d'orphelins parmi les attributaires d'origine étrangère. Dans chacun des taux majorés, on compte donc proportionnellement davantage d'enfants bénéficiaires étrangers. Néanmoins, plus de 70 % des enfants bénéficiaires de nationalité étrangère appartiennent encore au taux ordinaire. Le **graphique 9** cidessous illustre les différences constatées.

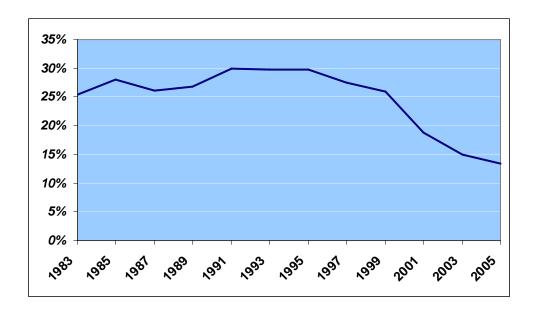
¹² Les données du tableau ne se rapportent qu'aux enfants bénéficiaires de moins de 25 ans. Les bénéficiaires de plus de 25 ans ne sont pas repris dans le tableau en raison de la sur-représentation de ce groupe dans le régime au taux de l'article 50 bis. Ces orphelins reçoivent selon la situation une allocation forfaitaire ou les allocations ordinaires. A partir du 1^{er} octobre 2006, ce régime disparaît et tous sont payés au taux ordinaire.

Graphique 9 : Proportion de bénéficiaires selon le taux – Attributaires étrangers et ensemble du régime – Année 2005



Si l'on considère séparément le taux de l'article 42 bis, on constate qu'en 2005, 13,40 % des enfants bénéficiaires de ce taux sont de nationalité étrangère, alors que ce groupe ne représente que 8,78 % du régime des travailleurs salariés. Cette sur-représentation des bénéficiaires étrangers dans le taux des chômeurs de longue durée et des pensionnés s'est manifestée de façon plus nette dans le passé (**graphique 10**). Il y a dix ans, près d'un enfant bénéficiaire du taux 42 bis sur trois était de nationalité étrangère. Depuis 1995, la proportion d'enfants bénéficiaires étrangers a fortement diminué.

Graphique 10 : Taux de l'art. 42 bis : proportion de bénéficiaires de nationalité étrangère dans le nombre total de bénéficiaires du taux – Evolution 1983-2005



Il est improbable que cette tendance à la baisse soit la conséquence d'une amélioration de la situation professionnelle des personnes de nationalité étrangère. Il n'existe en effet aucune indication dans ce sens. La baisse du nombre d'enfants bénéficiaires de nationalité étrangère dans le taux 42 bis est simplement la conséquence de la diminution générale des effectifs d'attributaires étrangers. Dans le chapitre précédent, nous avons déjà démontré que cette baisse peut elle-même être attribuée à l'augmentation du nombre des naturalisations.

La situation sur le marché de l'emploi est, pour beaucoup d'attributaires d'origine étrangère, toujours aussi précaire qu'il y a dix ans. La seule différence est que certains groupes de population « n'apparaissent plus » parce qu'ils ont acquis la nationalité belge. Si l'on disposait d'un instrument statistique indiquant l'origine ethnique ¹³, on pourrait examiner dans quelle mesure les groupes de population qui ont opté pour la naturalisation diffèrent de ceux qui ne l'ont pas (encore) fait. Il est donc

-

¹³ Cf. II.B.

judicieux, comme le fait Van der Cruyce¹⁴, de supposer que l'acquisition de la nationalité belge est un signe du désir d'intégration. La nationalité belge peut être utile pour obtenir un emploi stable. Les personnes qui ont opté pour la naturalisation formeraient selon cette piste de réflexion un sous-groupe mieux intégré, qui est plus souvent actif sur le plan professionnel et qui se retrouve donc dans une moindre mesure dans le taux de l'article 42 bis. A l'heure actuelle, il est toutefois (encore) impossible d'examiner de telles hypothèses jusqu'au niveau individuel.

Les prémisses de Van den Cruyce ont également des limites. Le principe économique est applicable dans une mesure beaucoup moindre aux attributaires de certaines catégories socioprofessionnelles. C'est par exemple le cas pour les pensionnés et les invalides ¹⁵. Ces attributaires ne sont, par définition, pas professionnellement actifs, ou dans une moindre mesure. Pour ces personnes, la naturalisation est logiquement un moins bon indicateur de la mesure d'intégration. Dans le cadre de la statistique des attributaires de nationalité étrangère, les catégories socioprofessionnelles sont en outre numériquement mieux représentées en comparaison avec l'ensemble du régime des travailleurs salariés. Ainsi, le pourcentage d'enfants d'attributaires invalides de nationalité étrangère est de 7,89 % en 2005. Pour la même année, ce pourcentage est de 5,24 % pour l'ensemble du régime des travailleurs salariés. Les enfants d'attributaires pensionnés de nationalité étrangère représentent 2,15 % de tous les bénéficiaires étrangers. Dans l'ensemble du régime, la part des enfants d'attributaires pensionnés n'est que de 0,98 %. Cette catégorie est en outre généralement plus âgée que le reste de la population. Il est donc moins probable qu'ils optent encore pour la naturalisation.

Ces observations nuancent quelque peu les fonctions et les significations qui pourraient être attribuées au processus de naturalisation. Le fait que certains groupes de population n'optent pas pour la naturalisation ne signifie donc pas automatiquement que cela est dû à un refus ou à une mauvaise intégration.

¹⁴ VAN DEN CRUYCE B., *De ondergebruikte arbeidsreserve van vreemdelingen in België*, Kwartaalschrift Economie, Numéro 2, 2005.

¹⁵ Etant donné qu'il s'agit ici de la catégorie socioprofessionnelle, on tient également compte des pensionnés et des invalides qui reçoivent des allocations au taux ordinaire (art. 40).

III. Regard sur les principaux pays

A. Effectifs généraux

Dans le premier chapitre, nous avons examiné brièvement l'histoire de l'immigration en Belgique. Nous avons pu observer que les flux d'immigration du passé déterminent encore l'image globale de la statistique des étrangers en Belgique. Dans ce nouveau chapitre, nous étudierons l'évolution des effectifs dans les principaux pays apparaissant dans la statistique des attributaires étrangers. Le **tableau 2** ci-dessous énumère en ordre décroissant les principales nationalités des **enfants bénéficiaires** pour l'exercice 2005¹⁶.

Tableau 2 : Enfants bénéficiaires de nationalité étrangère : principaux pays – Année 2005

	Effectifs	En %
Italie	41.303	25,10 %
Maroc	27.402	16,65 %
France	26.098	15,86 %
Turquie	13.015	7,91 %
Pays-Bas	10.650	6,47 %
Espagne	8.558	5,20 %
Portugal	5.243	3,19 %
Royaume-Uni	3.119	1,90 %
Allemagne	2.118	1,29 %
Grèce	2.112	1,28 %
Algérie	1.859	1,13 %
Serbie & Monténégro	1.542	0,94 %
Pologne	1.324	0,80 %
Autres pays	20.221	12,29 %
Total	164.564	100,00 %
Total 13 pays	144.343	87,71 %
Total UE	102.936	62,55 %

¹⁶ Il s'agit des nationalités qui comptent plus de 1.000 enfants bénéficiaires au 31 décembre 2005. Pour une image détaillée des résultats par pays, on se reportera à l'annexe III.

Pendant l'exercice 2005, on a dénombré au total 164.564 enfants bénéficiaires de nationalité étrangère. Le groupe le plus important est constitué par les enfants italiens. Plus d'un enfant bénéficiaire sur quatre (41.303) est de nationalité italienne. Viennent ensuite le Maroc et la France, avec respectivement 27.402 (16,65 %) et 26.098 (15,86 %) enfants bénéficiaires. La Turquie est le deuxième plus grand pays non européen, avec une proportion de 7,91 %, soit 13.015 enfants. La communauté néerlandaise (10.650 enfants, soit 6,47 %) complète le « top cinq » des principales nationalités.

L'énumération ci-dessus montre clairement que les vagues d'immigration historiques ont encore une influence sur la composition de la population de travailleurs étrangers actuelle. Malgré une diminution progressive de ses effectifs, l'Italie reste la communauté étrangère la plus importante. Le top trois des principales nationalités s'est longtemps composé de l'Italie, du Maroc et de la Turquie (cf. **tableau 3** ci-dessous). En 1995 et en 1999, ces trois nationalités représentaient encore ensemble respectivement 70,14 % et 67,70 % de tous les enfants bénéficiaires de nationalité étrangère. En 2005, ce chiffre est redescendu à 49,66 %. Parallèlement à cette évolution, on constate une diminution générale des effectifs des enfants bénéficiaires. Le nombre des enfants bénéficiaires a diminué de 55.766 unités (-25,31 %) par rapport à 1999, et de près de 72.764 unités (-30,66 %) depuis 1989.

Tableau 3 : Enfants bénéficiaires de nationalité étrangère : les cinq principaux pays - Evolution 1989-2005

	1989	En %	1995	En %	1999	En %	2005	En %
Italie	70.323	29,63 %	63.590	24,77 %	53.065	24,08 %	41.303	25,10 %
Maroc	63.235	26,64 %	75.440	29,38 %	63.875	28,99 %	27.402	16,65 %
France	15.415	6,50 %	16.983	6,61 %	17.115	7,77 %	26.098	15,86 %
Turquie	35.251	14,85 %	41.061	15,99 %	32.228	14,63 %	13.015	7,91 %
Pays-Bas	7.806	3,29 %	8.362	3,26 %	7.677	3,48 %	10.650	6,47 %
Total 5 pays	192.030	80,91 %	205.436	80,01 %	173.960	78,95 %	118.468	71,99 %
Total UE	120.321	50,70 %	117.431	45,74 %	103.605	47,02 %	102.936	62,55 %
Total	237.328	100 %	256.757	100 %	220.330	100 %	164.564	100 %
étrangers	257.520	100 /0	230.131	100 /0	220.330	100 /0	107,304	100 /0

Au cours des années 90, le Maroc était toujours le pays qui comptait le plus grand nombre d'enfants bénéficiaires dans la statistique des attributaires étrangers. Après 1999, les effectifs des ressortissants marocains ont enregistré un recul important. En six ans, le nombre de bénéficiaires marocains a

diminué de plus de 35.000 unités. Les effectifs turcs ont également chuté sensiblement après 1999. L'importance du groupe des bénéficiaires turcs a presque diminué de moitié au cours des six dernières années. Ces diminutions sont en grande partie la conséquence de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la naturalisation le 1^{er} mars 2000. Ce sont surtout les communautés turque et marocaine qui ont opté en grand nombre pour l'acquisition de la nationalité belge¹⁷. Ce fut le cas dans une moindre mesure pour les Italiens, les Français et les Néerlandais. Ceci explique pourquoi, en 2005, près des deux tiers des enfants bénéficiaires étrangers sont ressortissants d'un pays de l'UE. Avant le dernier assouplissement de la loi sur la naturalisation, il s'agissait seulement de moins de la moitié¹⁸. L'augmentation de la proportion des pays de l'Union européenne n'est cependant pas seulement la conséquence de la diminution des effectifs marocains et turcs. L'augmentation des enfants bénéficiaires de nationalité française et néerlandaise joue également un rôle important. En dix ans, près de 10.000 bénéficiaires français et pas moins de 2.000 néerlandais se sont ajoutés. La proportion respective des deux pays dans la statistique des bénéficiaires a presque doublé au cours de cette période. Outre ces effets spécifiques sur certains groupes partiels, la diminution du nombre total de bénéficiaires étrangers est également une conséquence de l'augmentation du nombre des naturalisations. La baisse de la proportion des pays du top cinq s'explique également en grande partie par l'évolution des naturalisations. La diminution du nombre d'enfants bénéficiaires turcs et marocains est, à cet égard, compensée en partie par l'augmentation du nombre de bénéficiaires français et néerlandais. Malgré tout, la part commune des cinq pays a diminué jusqu'à 72 % en 2005. En 1989, ces pays représentaient encore pas moins de 80 % de tous les enfants bénéficiaires de nationalité étrangère.

Dans la statistique des **attributaires** aussi, la part des pays du top cinq se caractérise par une baisse systématique (cf. **tableau 4**). Il ressort des chiffres que les tendances des attributaires sont en grande partie parallèles à celles des bénéficiaires. L'Italie reste en 2005 le principal pays d'origine des attributaires étrangers, bien que sa part continue de diminuer d'année en année. Comparativement à 1989, la proportion d'attributaires italiens a diminué de près de 15.000 unités, soit près de 40 %. Elle ne comprend aujourd'hui guère plus de 25.000 attributaires, et les Italiens représentent un peu plus de 28 % du groupe total des attributaires étrangers.

1,

¹⁷ SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, *Immigration en Belgique : effectifs, mouvements et marché du travail.*

¹⁸ On s'est basé sur la situation la plus récente avec 25 Etats membres. Celle-ci a ensuite été extrapolée vers le passé.

Si l'on considère le nombre important de bénéficiaires marocains, les attributaires marocains sont relativement sous-représentés en 2005. La part de ce groupe s'élève à un peu plus de 13 %. C'est moins que les Français, qui, avec une part de pas moins de 15 %, forment en 2005 le second groupe le plus important dans la statistique des attributaires de nationalité étrangère. La position de leader que le Maroc occupait au cours des années 90 dans le recensement des enfants bénéficiaires était donc la conséquence du plus grand nombre d'enfants par attributaire 19, étant donné que le Maroc n'a jamais eu le plus grand nombre d'attributaires. C'est par contre l'Italie qui a toujours compté le plus grand nombre d'attributaires.

Tableau 4 : Attributaires de nationalité étrangère : les cinq principaux pays – Evolution 1989-2005

	1989	En %	1995	En %	1999	En %	2005	En %
Italie	38.861	37,09 %	36.284	30,85 %	30.525	29,34 %	24.426	28,08 %
Maroc	17.216	16,43 %	24.009	20,41 %	22.134	21,27 %	11.503	13,23 %
France	8.167	7,79 %	9.360	7,96 %	9.253	8,89 %	13.787	15,85 %
Turquie	12.470	11,90 %	16.477	14,01 %	13.519	12,99 %	6.362	7,31 %
Pays-Bas	4.289	4,09 %	4.501	3,83 %	4.094	3,94 %	5.546	6,38 %
Total 5 pays	81.003	77,31 %	90.631	77,06 %	79.525	76,44 %	61.624	70,85 %
Total UE	67.190	64,13 %	66.762	56,76 %	58.611	56,34 %	58.059	66,75 %
Total étrangers	104.773	100 %	117.612	100 %	104.038	100 %	86.975	100 %

Comme pour les bénéficiaires, les effets de l'assouplissement de la législation sur la naturalisation se sont clairement fait sentir au sein des effectifs des attributaires marocains et turcs après 1999. En six ans, le nombre d'attributaires marocains a diminué de pas moins de 10.000 unités. Pour les Turcs, le nombre d'attributaires a diminué d'un peu plus de 7.000 unités. Ces évolutions ont indubitablement eu une incidence sur les effectifs généraux des attributaires étrangers. Comparativement à 1999, on compte au total 17.063 attributaires en moins en 2005 (-16,40 %). Le total actuel s'élève ainsi à 86.975 attributaires étrangers.

22

¹⁹ Les pays non européens tels que le Maroc et la Turquie ne sont pas les seuls à enregistrer en moyenne un nombre supérieur d'enfants par attributaire. Certains pays européens, comme le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas et la Suède ont un nombre moyen d'enfant pas attributaires qui est supérieur à celui de l'ensemble du régime des travailleurs salariés (cf. annexe III). Pour de plus amples explications à ce sujet, on consultera l'étude Focus 2006-1.

Sur le plan européen, la progression des attributaires français et néerlandais est à la hauteur de l'évolution de leurs enfants respectifs. Les deux pays enregistrent des hausses considérables du nombre d'attributaires, qui sont comparables, en importance relative, aux hausses du nombre de bénéficiaires. L'augmentation de la part des attributaires provenant de l'UE est également liée à l'évolution des effectifs français et néerlandais. Le poids relatif des pays de l'UE dans la statistique des attributaires étrangers (66,75 %) est un peu plus important que celui des bénéficiaires étrangers.

B. Répartition par taux

Dans l'aperçu global, nous avons constaté que les bénéficiaires de nationalité étrangère sont surreprésentés dans le taux majoré pour les chômeurs de longue durée et les pensionnés (art. 42 bis), dans le taux majoré pour invalides (art. 50 ter) et dans le taux des allocations d'orphelins (art. 50 bis), tandis qu'ils sont sous-représentés dans le taux ordinaire (art. 40). A cet égard, il est utile d'examiner comment les effectifs des pays du top cinq sont répartis entre les taux et quelles sont les différences entre eux (**tableau 5**).

Tableau 5 : Répartition des enfants bénéficiaires entre les différents taux : les 5 principales nationalités – Année 2005

	art. 40	art. 42 bis	art. 50 ter	art. 50 bis
Italie	71,83 %	18,52 %	6,61 %	3,04 %
Maroc	47,52 %	35,66 %	11,70 %	5,12 %
France	82,99 %	11,52 %	3,44 %	2,05 %
Turquie	53,80 %	31,06 %	11,23 %	3,92 %
Pays-Bas	89,47 %	7,09 %	1,92 %	1,51 %

Le tableau révèle des différences étonnantes. Les Pays-Bas sont le pays qui compte le plus grand pourcentage d'enfants bénéficiaires du taux ordinaire, suivi par la France. Près de 9 bénéficiaires néerlandais sur 10 relèvent du taux de l'article 40. Pour les bénéficiaires français, le rapport est d'un peu plus de 8 sur 10. Le Maroc compte par contre proportionnellement le moins de bénéficiaires du taux ordinaire. Moins de la moitié des bénéficiaires marocains reçoivent le taux de l'article 40. Pour les bénéficiaires turcs, le pourcentage au taux ordinaire est également peu élevé. Il s'agit d'un peu plus de

la moitié des enfants bénéficiaires. Le chiffre des enfants italiens est environ 20 % plus élevé que celui des enfants marocains et turcs, mais il existe cependant encore plus de 10 % de différence avec les enfants néerlandais et français.

Pour les taux majorés, la situation est tout à fait inversée. Le Maroc et la Turquie comptent proportionnellement le plus d'enfants dans les taux majorés pour les chômeurs de longue durée et les pensionnés, dans le taux majoré pour les invalides et dans le taux des allocations d'orphelins. Ainsi, plus d'un enfant bénéficiaire marocain sur trois apparaît dans le taux de l'article 42 bis. La Turquie aussi compte plus de 31 % d'enfants bénéficiaires dans le taux majoré pour les chômeurs de longue durée et les pensionnés. Pour l'Italie, la France et les Pays-Bas, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 18,5 %, 11,5 % et 7,1 %. En guise de comparaison : la part des enfants bénéficiaires du taux 42 bis dans la répartition nationale est de 12,6 %.

La sur-représentation évidente des bénéficiaires marocains, turcs et – dans une moindre mesure – italiens dans le taux de l'article 42 bis implique que ces groupes de population sont sous-représentés sur le marché de l'emploi. Cette problématique est abordée dans l'étude déjà citée de Van den Cruyce²⁰ du Bureau fédéral du Plan. Bien que les Marocains et les Turcs soient plus souvent confrontés à un réel retard en matière de formation, ce sont surtout la nationalité et le pays d'origine qui se révèlent être les principaux obstacles dans la recherche d'un emploi. L'enseignement en soi offre donc une garantie insuffisante d'obtenir une meilleure position sur le marché de l'emploi. Pour un niveau d'enseignement et de formation égal, les différences entre le taux d'activité des Belges et des Turcs et Marocains restent considérables. L'influence de la discrimination et du manque d'égards lors du recrutement est peut-être plus importante que l'on ne croyait jusqu'ici.

C. Les prestations familiales garanties

A partir de cette année, on peut également se référer, à l'ONAFTS, aux statistiques relatives aux prestations familiales garanties pour les personnes de nationalité étrangère. Ces données n'étaient pas disponibles auparavant. Les prestations familiales garanties sont un régime résiduaire qui prévoit des

_

²⁰ VAN DEN CRUYCE B., *De ondergebruikte arbeidsreserve van vreemdelingen in België*, Kwartaalschrift Economie, Numéro 2, 2005.

allocations familiales pour les enfants qui sont principalement à charge d'une personne dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond. Dans ce cas spécifique, il s'agit de personnes de nationalité étrangère qui résident en Belgique et qui relèvent de ce régime résiduaire. En 2005, 3.449 attributaires étrangers et 7.559 bénéficiaires étrangers au total recevaient les prestations familiales garanties. Le tableau 6 donne les résultats pour les principaux pays.

Tableau 6 : Prestations familiales garanties : les principales nationalités – Année 2005

	Attributaires	En %	Bénéficiaires	En %
Serbie et Monténégro	269	7,80 %	714	9,45 %
Maroc	171	4,96 %	367	4,86 %
Turquie	126	3,65 %	282	3,73 %
France	147	4,26 %	271	3,59 %
Roumanie	62	1,80 %	133	1,76 %
Italie	56	1,62 %	94	1,24 %
Portugal	43	1,25 %	74	0,98 %
Pays-Bas	38	1,10 %	74	0,98 %
Pologne	46	1,33 %	66	0,87 %
Réfugiés politiques	835	24,21 %	1.983	26,23 %
Autres pays	1.656	48,01 %	3.501	46,32 %
Total des principales nationalités	958	27,78 %	2.075	27,45 %
Total des nationalités étrangères	3.449	100 %	7.559	100 %
Total prestations familiales garanties	6.987	1	14.600	1

Les réfugiés politiques forment le groupe étranger le plus important dans la statistique des prestations familiales garanties. Environ un quart du nombre total d'étrangers dans les prestations familiales garanties possède le statut de réfugié politique. Le groupe national le plus important est constitué par les Serbes et les Monténégrins. Près de 10 % des enfants étrangers dans le régime des prestations familiales garanties proviennent de la république balkanique. Le flux de réfugiés qui a vu le jour à la suite de la guerre civile en ex-Yougoslavie est à la base de ce pourcentage élevé. Le conflit récent au Kosovo y est également apparenté. Les deuxième, troisième et quatrième places de la statistique sont occupées par le Maroc, la Turquie et la France, avec des parts qui oscillent, tant pour les attributaires

que pour les bénéficiaires, entre 3 et 5 %. Notons que la Roumanie se trouve à la cinquième place, alors que dans la statistique des attributaires étrangers ce pays ne figure même pas dans les quinze premiers. D'une manière générale, on peut affirmer que la statistique des étrangers dans les prestations familiales garanties est assez différenciée. Près de la moitié de la population se compose de nationalités qui ont chacune une part d'environ 1 % ou moins.

D. Tendances actuelles

La statistique des attributaires de nationalité étrangère qui résident en Belgique avec leur famille, telle qu'elle a été établie à la date du 31 décembre 2005, est la première qui est publiée depuis l'élargissement de l'Union européenne le 1^{er} mai 2004 avec dix nouveaux Etats membres (Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovénie, la Slovaquie et la République tchèque). Il ressort cependant des résultats que jusqu'à présent l'adhésion de ces nouveaux Etats membres n'a pas eu une trop grande influence sur la statistique des attributaires étrangers. Le seul pays de la liste qui compte actuellement plus de 1.000 bénéficiaires est la Pologne, qui recense 1.324 enfants bénéficiaires (cf. tableau 2). Ce pays occupe ainsi la 13^e place dans la statistique des bénéficiaires. Comparativement aux exercices précédents, on n'observe toutefois aucune hausse singulière du nombre des effectifs. Les autres nouveaux Etats membres n'apparaissent que dans une mesure réduite dans les statistiques de l'ONAFTS.

La présence réduite d'attributaires issus des nouveaux Etats membres est peut-être à mettre en relation avec le fait que des restrictions s'appliquent encore en Belgique à la libre circulation des travailleurs de 8 des 10 nouveaux Etats membres. Par crainte d'un afflux de travailleurs migrants en provenance des nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale, la Belgique applique en ce moment un régime de transition qui ne permet pas encore le travail salarié entre des travailleurs et des employeurs contractants²¹. L'exercice d'une activité économique (légale) n'est actuellement possible que dans le cadre de la prestation de services ou du droit d'établissement libre pour les travailleurs indépendants²².

_

²¹ Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *Migratiestromen uit de nieuwe lidstaten van de Europese Unie naar België*, 2006.

²² On a fait exception pour les professions à problème en 2006.

Le fait que le droit d'établissement libre pour les travailleurs indépendants soit quant à lui appliqué de façon générale implique que les statistiques de l'Institut national d'assurances sociales pour les travailleurs indépendants (INASTI) puissent donner une autre image de la situation actuelle. Si nous examinons les chiffres²³ relevés par l'INASTI à la date du 31 décembre 2005, nous constatons que les effets de l'élargissement de l'UE sont effectivement déjà quelque peu visibles dans le régime des travailleurs indépendants. La Pologne, notamment, apparaît bien représentée dans la statistique. Après les Pays-Bas, l'Italie et la France, ce pays compte le plus grand nombre d'attributaires indépendants de nationalité étrangère. Avec 758 attributaires et 1.197 enfants bénéficiaires, les Polonais représentent respectivement 7,47 % de tous les attributaires étrangers et 6,08 % de tous les bénéficiaires étrangers dans le régime des travailleurs indépendants. En 2003, avant l'adhésion de la Pologne à l'UE, ces pourcentages s'élevaient encore respectivement à 4,68 % et à 3,98 %. L'augmentation du nombre de travailleurs indépendants polonais en Belgique ne se limite cependant pas à la période qui suit son adhésion. Déjà dans les années 90, on observait une présence accrue et une augmentation systématique du nombre de Polonais dans les statistiques des travailleurs indépendants. Cette évolution se situait dans le cadre des accords PECO²⁴, qui offraient des garanties sur le plan de l'accès des entrepreneurs et des travailleurs indépendants provenant des pays PECO à l'établissement dans les 15 anciens Etats membres.

Les autres nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale ne sont quant à eux pas si bien représentés dans les statistiques de l'INASTI en 2005. L'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovénie, la Slovaquie et la République tchèque ne comptent chacune qu'un nombre limité d'attributaires et d'enfants bénéficiaires 25.

_

²³ Source : Statistiques de l'INASTI.

²⁴ PECO: Pays de l'Europe Centrale et Orientale. Durant la première moitié des années 90, des accords d'association ont été conclus avec les huit nouveaux Etats membres de l'Europe centrale et orientale. On les appelle les accords PECO. Source: Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *Migratiestromen uit de nieuwe lidstaten van de Europese Unie naar België*, 2006.

²⁵ Parmi les sept pays énumérés, c'est la Slovaquie qui compte le plus d'effectifs. En 2005, on a enregistré 28 attributaires et 88 enfants bénéficiaires.

IV. Conclusion

La statistique des attributaires de nationalité étrangère qui résident en Belgique avec leur famille est confrontée depuis plus d'une décennie à une diminution des effectifs. En 2005 aussi, cette tendance se confirme. Avec 86.975 attributaires étrangers et 164.564 enfants bénéficiaires, on enregistre à nouveau le niveau historique le plus bas. Cette évolution est principalement la conséquence d'une baisse continue du nombre d'attributaires marocains, turcs et – dans une moindre mesure – italiens et de leurs enfants bénéficiaires. Ces trois nationalités constituent, avec les Français et les Néerlandais, les nationalités les mieux représentées dans la statistique. Contrairement aux héritiers des trois pays historiques d'où les migrations sont originaires, les effectifs des Français et des Néerlandais ont connu une croissance continue. C'est surtout la France qui, au fil des années, est devenue un important pays d'origine d'attributaires étrangers. En 2005, ce pays compte le plus grand nombre d'attributaires après l'Italie. La France chasse ainsi les attributaires marocains de la deuxième place. Dans le recensement des enfants bénéficiaires, c'est le Maroc qui occupe la deuxième place en nombres absolus, devant la France. Ici aussi, la première place revient à l'Italie.

La baisse remarquable du nombre d'effectifs marocains et turcs peut être attribuée en partie à l'augmentation du nombre de naturalisations au sein des communautés respectives. L'introduction du Code de la nationalité belge et ses adaptations successives ont en effet entraîné une accélération de l'acquisition de la nationalité belge, surtout dans ces groupes de population. Cette évolution, combinée avec la force numérique des effectifs italiens, français et néerlandais, a pour autre conséquence que la part des pays européens dans la statistique des attributaires étrangers augmente. Ainsi, deux attributaires sur trois sont originaires d'un Etat membre de l'UE.

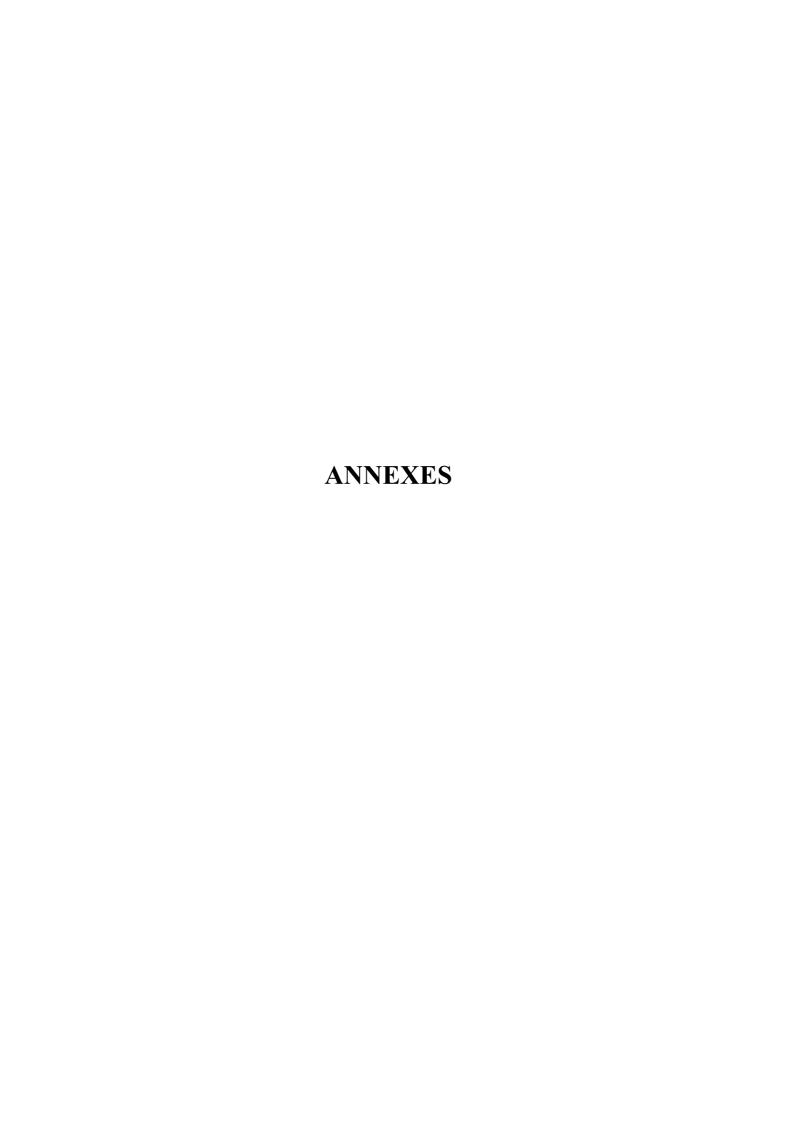
Pour ce qui concerne la répartition par taux, on a constaté que les effectifs de nationalité étrangère sont sur-représentés dans le taux majoré pour les chômeurs de longue durée et les pensionnés (art. 42 bis), dans le taux majoré pour invalides (art. 50 ter) et dans le taux des allocations d'orphelins (art. 50 bis), tandis qu'ils sont sous-représentés dans le taux ordinaire (art. 40). Entre les pays du « top cinq » – qui représentent ensemble 71,99 % des enfants bénéficiaires et 70,85 % des attributaires –, il existe toutefois d'importantes différences. Les Français et les Néerlandais connaissent ainsi un taux d'activité élevé. Le pourcentage de Français et de Néerlandais au taux majoré est plus élevé que dans l'ensemble

du régime. Comparativement à l'ensemble du régime, les attributaires italiens comptent déjà un peu moins d'effectifs dans le taux ordinaire et un peu plus dans les taux majorés. Pour les effectifs marocains et turcs, on peut parler d'une nette sous-représentation dans le taux de l'article 40 et d'une sur-représentation dans les taux majorés. La part des bénéficiaires du taux ordinaire oscille ainsi dans les deux groupes autour de 50 %, alors qu'environ un bénéficiaire sur trois se trouve dans le taux de l'article 42 bis.

2005 est une année où la statistique des attributaires de nationalité étrangère est confrontée à un certain nombre de nouveaux développements. Ce recensement est ainsi le premier après l'élargissement de l'Union européenne avec dix nouveaux Etats membres en mai 2004. Les effets se font cependant encore attendre. La Pologne est le seul nouvel Etat membre qui compte déjà un nombre d'effectifs significatif, mais c'était déjà le cas avant son accession à l'UE.

Ce qui est toutefois nouveau depuis la parution de la statistique des attributaires de nationalité étrangère en 1977, c'est la mise à la disposition de données relatives aux nationalités étrangères dans les prestations familiales garanties. Le principal groupe dans cette statistique est constitué par les réfugiés politiques. Le plus grand groupe national est celui des Serbes et des Monténégrins.

Malgré quelques glissements récents, les tendances globales qui peuvent être esquissées sur la base de la statistique du 31 décembre 2005 se situent dans la ligne des attentes : la baisse des effectifs des attributaires de nationalité étrangère, qu'on observe déjà depuis 1993, se poursuit, et le poids relatif des pays de l'UE continue de croître.



ANNEXE I

ATTRIBUTAIRES ETRANGERS QUI RESIDENT EN BELGIQUE AVEC LEUR FAMILLE

RESULTATS GLOBAUX

SELON LA NATIONALITE DE L'ATTRIBUTAIRE

ANNEES 2001 - 2003 - 2005

ATTRIBUTAIRES ETRANGERS QUI RESIDENT EN BELGIQUE AVEC LEUR FAMILLE

	20	01	20	03	2005		
Attributaires selon le pays d'origine	Nombre d'attribu- taires	Nombre de bénéfi- ciaires	Nombre d'attribu- taires	Nombre de bénéfi- ciaires	Nombre d'attribu- taires	Nombre de bénéfi- ciaires	
PAYS D'EUROPE	talles	Claires	tanes	ciaires	tanes	Ciaires	
Allemagne	1.311	2.356	1.012	1.833	1.182	2.118	
Royaume-Uni	1.311	2.709	1.649	3.163	1.624	3.119	
Danemark	1.367	386	140	266	153	282	
France	11.571	22.099	13.573	25.753	13.787	26.098	
Irlande	123	22.099	172	330	168	326	
Italie	26.600	45.731	27.020	45.979	24.426	41.303	
Luxembourg	233	43.731	269	45.979	264	465	
Pays-Bas	4.182	7.838	5.027	9.502	5.546	10.650	
Autriche	120	221	159	276	146	261	
Suisse	118	232	134	254	125	236	
	205		272	517	263	494	
Suède Namaban	141	385			179		
Norvège		236 2.476	138	260		311	
Grèce	1.428		1.442	2.486	1.243	2.112 13.015	
Turquie	9.134	20.538	7.395	15.616	6.362		
Espagne	5.125	8.773	5.353	9.076	5.028	8.558	
Finlande	106	187	86	160	93	176	
Portugal	2.584	4.306	3.100	5.158	3.162	5.243	
Pologne	787	1.238	751	1.169	859	1.324	
Hongrie	90	151	45	69	55	81	
Roumanie	117	162	208	316	262	400	
Croatie	42	68	42	70	50	78	
Slovénie	6	9	23	47	16	23	
Bosnie-Herzégovine	81	152	74	136	87	147	
Macédoine	55	114	97	184	114	224	
Serbie et Monténégro	716	1.564	621	1.324	702	1.542	
Islande	*	*	*	*	6	12	
Liechtenstein	*	*	*	*	1	3	
Chypre	*	*	*	*	1	2	
Estonie	*	*	*	*	1	1	
Lettonie	*	*	*	*	2	_	
Lituanie	*	*	*	*	3		
Malte	*	*	*	*	14		
Slovaquie	*	*	*	*	3		
République tchèque	*	*	*	*	20	38	
Bulgarie	*	*	*	*	41	64	
Autres pays d'Europe	668	1.175	1.585	2.846	1.597	2.933	
TOTAL	67.129	123.745	70.387	127.250	67.585	121.679	
PAYS D'AFRIQUE							
Algérie	1.142	2.605	991	2.108	884	1.859	
Maroc	16.618	44.100	12.834	32.023	11.503	27.402	
Tunisie	597	1.326	462	941	403		
Autres pays d'Afrique	1.833	4.023	2.276	4.692	2.769	5.632	
TOTAL	20.190	52.054	16.563	39.764	15.559	35.679	

PAYS D'AMERIQUE						
Canada	241	440	119	234	135	262
Etats-Unis	285	616	309	616	316	633
Autres pays d'Amérique	518	902	641	1.121	710	1.228
TOTAL	1.044	1.958	1.069	1.971	1.161	2.123
PAYS D'ASIE						
Israël	86	238	91	219	78	199
Japon	187	334	159	280	106	185
Autres pays d'Asie	1.256	2.324	1.537	2.783	1.935	3.509
TOTAL	1.529	2.896	1.787	3.282	2.119	3.893
<u>Océanie</u>	43	82	40	79	41	75
Réfugiés politiques	655	1.488	424	985	478	1.045
Apatrides	50	107	34	62	32	70
TOTAL GENERAL	90.640	182.330	90.304	173.393	86.975	164.564

^{*} données non disponibles

ANNEXE II

ATTRIBUTAIRES ETRANGERS QUI RESIDENT EN BELGIQUE AVEC LEUR FAMILLE DANS LE REGIME DES PRESTATIONS FAMILIALES GARANTIES

REPARTITION SELON LA NATIONALITE DE L'ATTRIBUTAIRE

ANNEE 2005

ATTRIBUTAIRES ETRANGERS QUI RESIDENT EN BELGIQUE AVEC LEUR FAMILLE DANS LE REGIME DES PRESTATIONS FAMILIALES GARANTIES

	2005				
Attributaires selon le pays	Nombre	Nombre			
d'origine	d'attributaires	de			
		bénéficiaires			
PAYS D'EUROPE					
Allemagne	12	17			
Royaume-Uni	12	30			
Danemark	2	2			
France	147	271			
Irlande	-	-			
Italie	56	94			
Luxembourg	2	3			
Pays-Bas	38	74			
Autriche	5	10			
Suisse	-	-			
Suède	2	5			
Norvège	3	9			
Grèce	8	15			
Turquie	126	282			
Espagne	27	47			
Finlande	1	3			
Portugal	43	74			
Pologne	46	66			
Hongrie	5	11			
Roumanie	62	133			
Croatie	-	-			
Slovénie	-	-			
Bosnie-Herzégovine	6	16			
Macédoine	17	36			
Serbie et Monténégro	269	714			
Islande	-	-			
Liechtenstein	-	-			
Chypre	_	_			
Estonie	_	_			
Lettonie	-	-			
Lituanie	-	-			
Malte	_	_			
Slovaquie	_	_			
République tchèque	_	_			
Bulgarie	_	_			
Autres pays d'Europe	331	662			
TOTAL	1.220	2.574			
PAYS D'AFRIQUE	1,220	2.67			
Algérie	9	18			
Maroc	171	367			
Tunisie	5	11			
Autres pays d'Afrique	813	1.724			
TOTAL	998				

PAYS D'AMERIQUE		
Canada	-	-
Etats-Unis	2	3
Autres pays d'Amérique	61	104
TOTAL	63	107
PAYS D'ASIE		
Israël	4	10
Japon	-	-
Autres pays d'Asie	300	679
TOTAL	304	689
<u>Océanie</u>	1	1
Réfugiés politiques	835	1.983
<u>Apatrides</u>	28	85
TOTAL ETRANGERS	3.449	7.559
TOTAL GENERAL	7.087	14.600

ANNEXE III

ATTRIBUTAIRES ETRANGERS QUI RESIDENT EN BELGIQUE AVEC LEUR FAMILLE

DONNEES DETAILLEES PAR PAYS

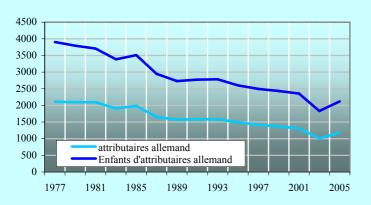
REPARTITION SELON LA NATIONALITE DE L'ATTRIBUTAIRE

ANNEE 2005

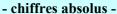
2.118 enfants 1.182 attributaires

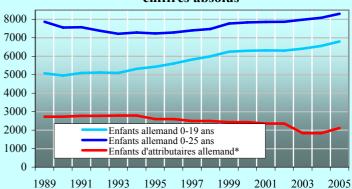
ALLEMAGNE

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



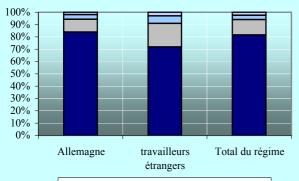
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005





^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

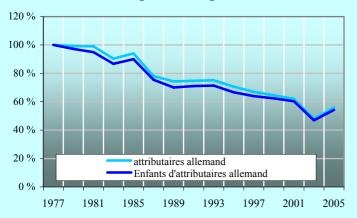


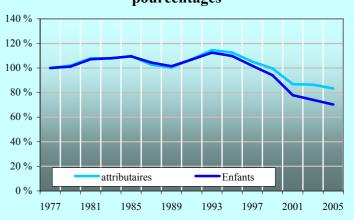
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires allemands au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	444	351	190	985	1.776
art. 42bis	65	31	28	124	221
art. 50ter	23	15	7	45	81
art. 50bis	20	4	4	28	40
Total	552	401	229	1.182	2.118

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



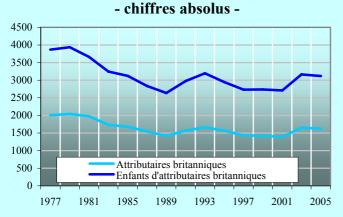


ROYAUME-UNI

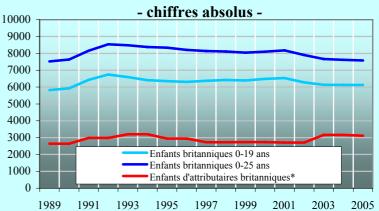


3.119 enfants 1.624 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires



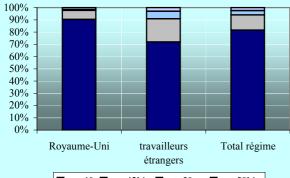
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005

- pourcentages -



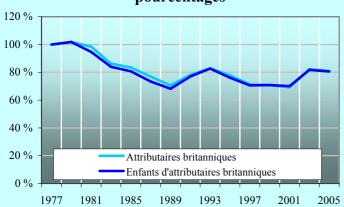
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires britanniques au 31/12/2005

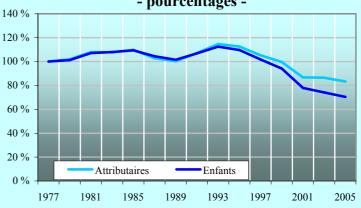
Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	583	583	307	1.473	2.819
art. 42bis	52	22	30	104	226
art. 50ter	8	6	2	16	26
art. 50bis	18	10	3	31	48
Total	661	621	342	1.624	3.119

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

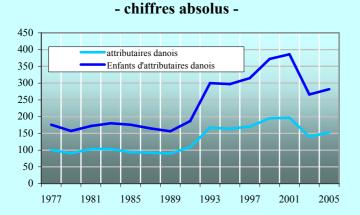


DANEMARK



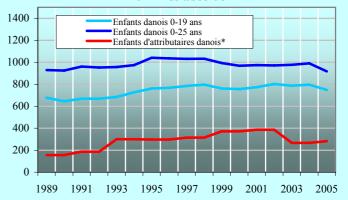
282 enfants153 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires



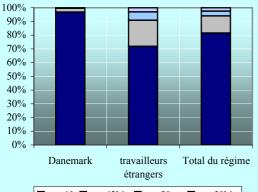
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Totaal werknemersstelsel

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

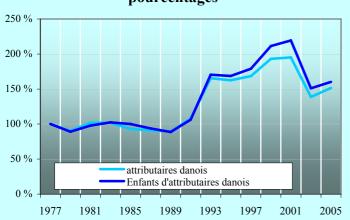


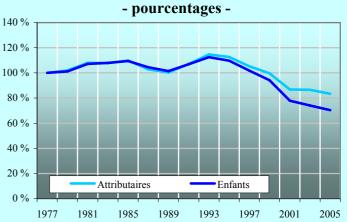
■ art. 40 ■ art. 42bis ■ art. 50ter ■ art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires danois au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	57	67	24	148	273
art. 42bis	0	4	0	4	8
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	1	0	0	1	1
Total	58	71	24	153	282

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -

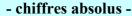


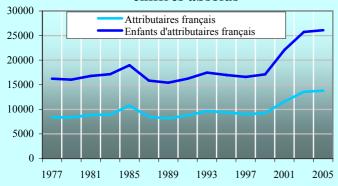


FRANCE

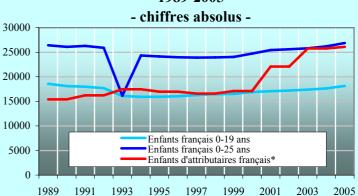
26.098 enfants 13.787 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires



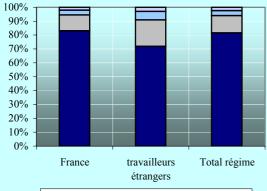


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



* Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



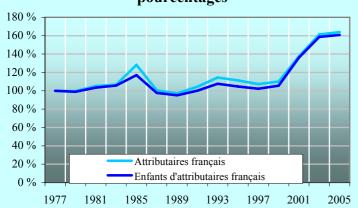
■ art. 40 ■ art. 42bis ■ art. 50ter ■ art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires français au 31/12/2005

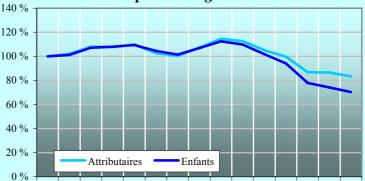
Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	4.602	4.350	2.481	11.433	21.660
art. 42bis	692	523	343	1.558	3.006
art. 50ter	216	115	121	452	897
art. 50bis	209	88	47	344	535
Total	5.719	5.076	2.992	13.787	26.098

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers - pourcentages -



1989

1993

1997

2001

1977

1981

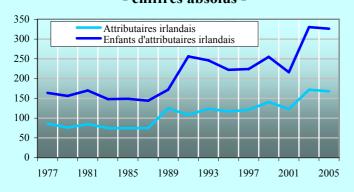
1985

2005

IRLANDE

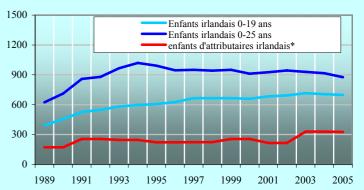
326 enfants 168 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



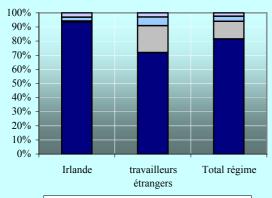
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

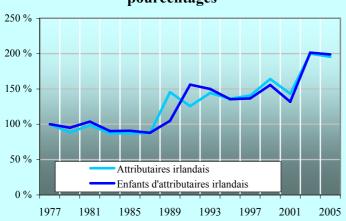


■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

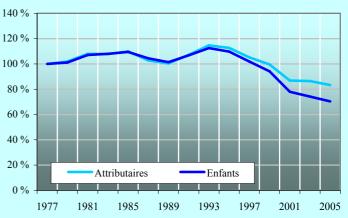
Attributaires et bénéficiaires irlandais au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	45	77	34	156	305
art. 42bis	0	1	0	1	2
art. 50ter	2	2	1	5	9
art. 50bis	3	2	1	6	10
Total	50	82	36	168	326

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



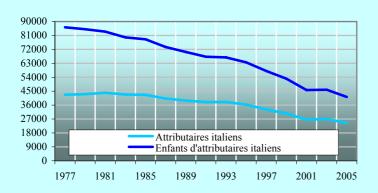
Evolution du total des travailleurs étrangers



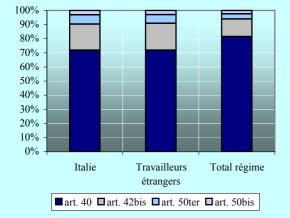
ITALIE

41.303 enfants 24.426 attributaires

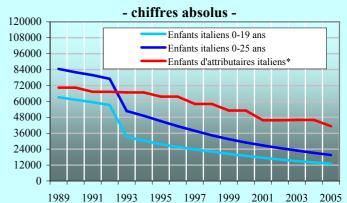
Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

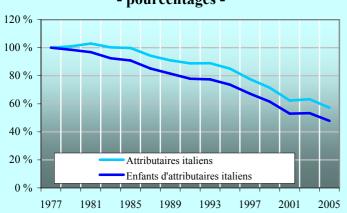


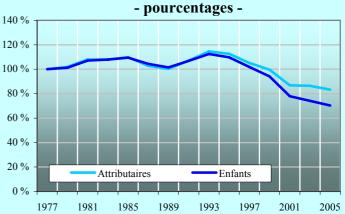
* Total du régime des travailleurs salarié

Attributaires et bénéficiaires italiens au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	7.859	6.929	2.450	17.238	29.668
art. 42bis	2.417	1.380	738	4.535	7.648
art. 50ter	938	489	243	1.670	2.732
art. 50bis	772	160	51	983	1.255
Total	11.986	8.958	3.482	24.426	41.303

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



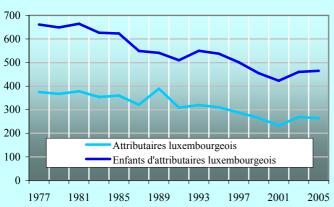


LUXEMBOURG

465 enfants 264 attributaires

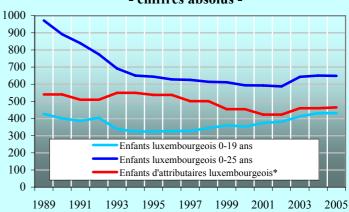
Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- chiffres absolus -



Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

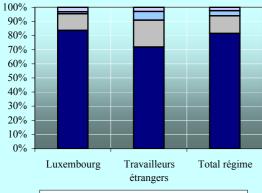
- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005





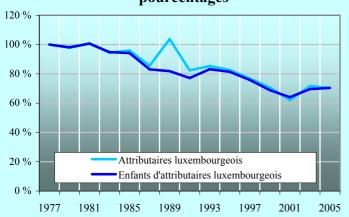
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires luxembourgeois au 31/12/2005

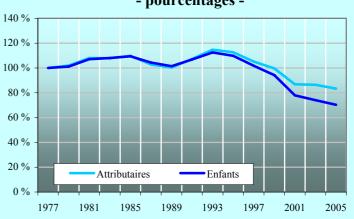
Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	89	85	39	213	389
art. 42bis	16	11	5	32	55
art. 50ter	4	1	0	5	6
art. 50bis	13	1	0	14	15
Total	122	98	44	264	465

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



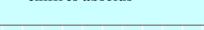
Evolution du total des travailleurs étrangers

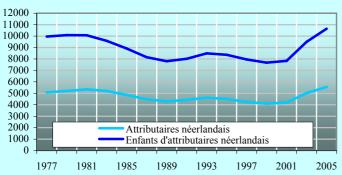


PAYS-BAS

10.650 enfants 5.546 attributaires

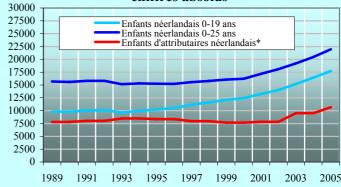
Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -





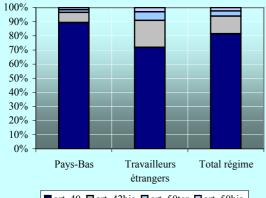
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



* Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

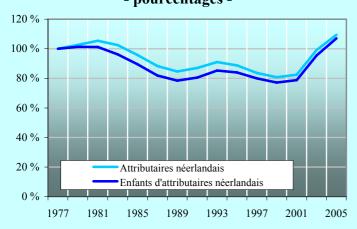


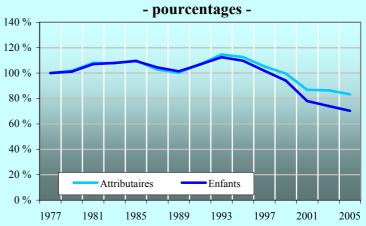
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires néerlandais au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	1.770	2.052	1.090	4.912	9.529
art. 42bis	197	112	86	395	755
art. 50ter	60	37	21	118	205
art. 50bis	88	27	6	121	161
Total	2.115	2.228	1.203	5.546	10.650

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -

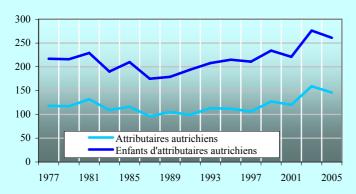




AUTRICHE

261 enfants 146 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

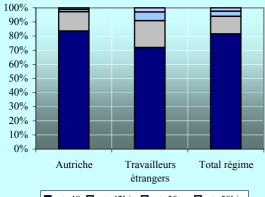


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

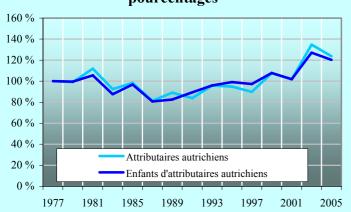


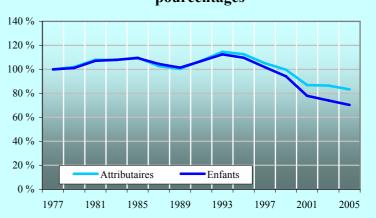
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires autrichiens au 31/12/2005

Taux	Attrib	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	50	41	26	117	218
art. 42bis	14	8	2	24	36
art. 50ter	0	2	0	2	4
art. 50bis	3	0	0	3	3
Total	67	51	28	146	261

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



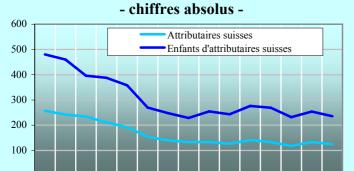


SUISSE



236 enfants 125 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires



1989

1993

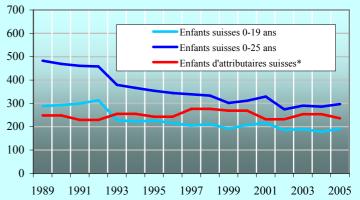
1997

2001

2005

Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



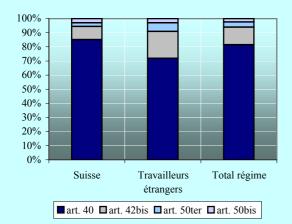
* Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

1985

1977

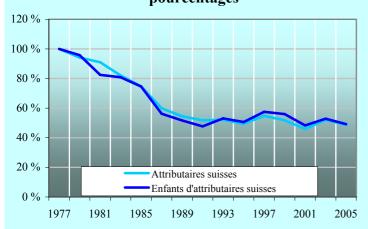
1981



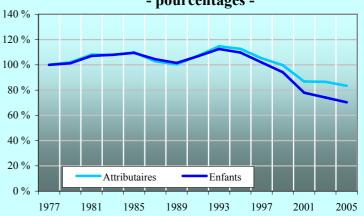
Attributaires et bénéficiaires suisses au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	44	41	22	107	201
art. 42bis	3	4	3	10	22
art. 50ter	0	1	1	2	6
art. 50bis	5	1	0	6	7
Total	52	47	26	125	236

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

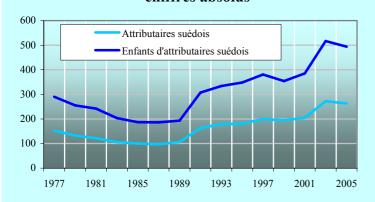


SUEDE



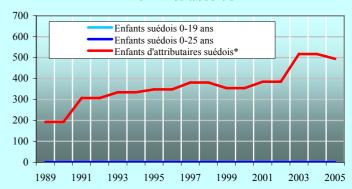
494 enfants 263 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



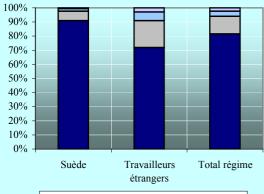
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



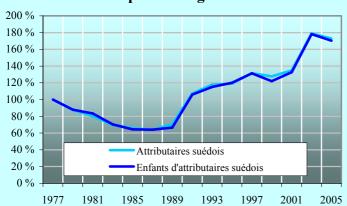
■ art. 40 ■ art. 42bis ■ art. 50ter ■ art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires suédois au 31/12/2005

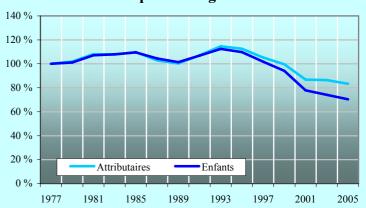
Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	79	117	43	239	449
art. 42bis	6	7	3	16	33
art. 50ter	3	1	1	5	9
art. 50bis	3	0	0	3	3
Total	91	125	47	263	494

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

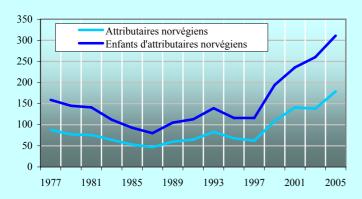


NORVEGE

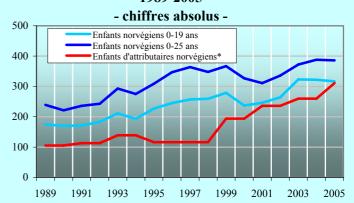


311 enfants 179 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



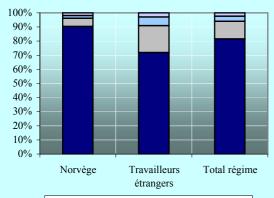
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005

- pourcentages -

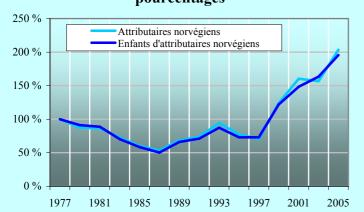


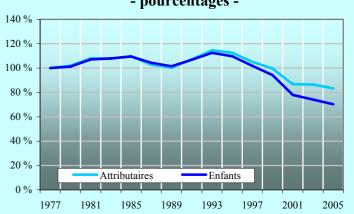
■art. 40 ■art. 42bis ■art. 50ter ■art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires norvégiens au 31/12/2005

Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	2	d'attributaires	bénéficiaires	
art. 40	82	47	31	160	281
art. 42bis	5	5	1	11	18
art. 50ter	1	1	1	3	6
art. 50bis	4	1	0	5	6
Total	92	54	33	179	311

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -





GRECE

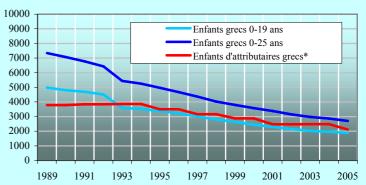


2.112 enfants 1.243 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

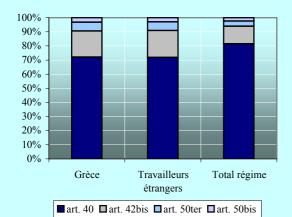


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005 - chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

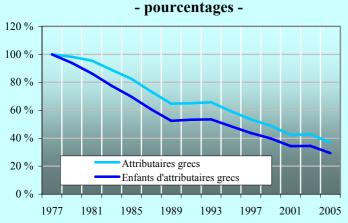
Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

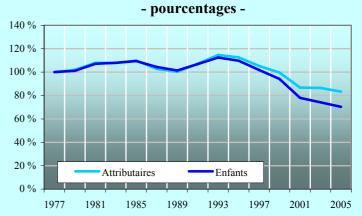


Attributaires et bénéficiaires grecs au 31/12/2005

	Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
		1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
I	art. 40	408	328	141	877	1.522
	art. 42bis	116	85	33	234	392
	art. 50ter	46	25	11	82	131
	art. 50bis	35	13	2	50	67
	Total	605	451	187	1.243	2.112

Evolution des bénéficiaires et des attributaires



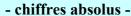


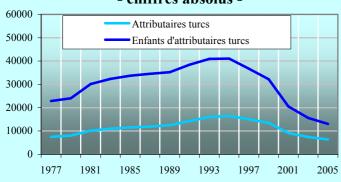
TURQUIE



13.015 enfants 6.362 attributaires

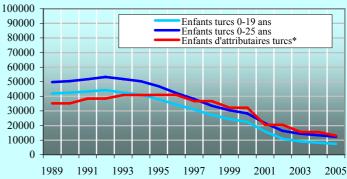
Evolution des bénéficiaires et des attributaires





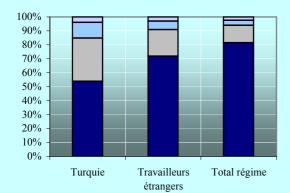
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

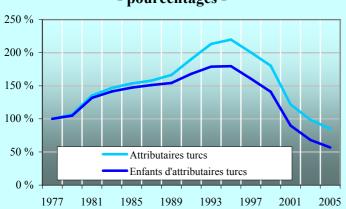


■ art. 40 ■ art. 42bis ■ art. 50ter ■ art. 50bis

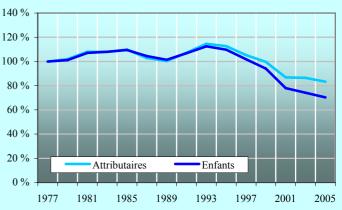
Attributaires et bénéficiaires turcs au 31/12/2005

Taux	Attribu	ıtaires ayant	enfants	Nombre	Nombre de
	1	2	d'attributaires	bénéficiaires	
art. 40	1.282	1.084	1.043	3.409	7.002
art. 42bis	654	656	595	1.905	4.042
art. 50ter	319	215	207	741	1.461
art. 50bis	173	86	48	307	510
Total	2.428	2.041	1.893	6.362	13.015

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

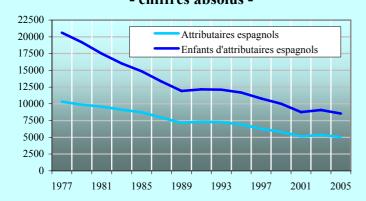


ESPAGNE



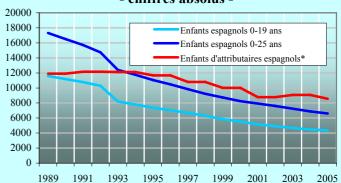
8.558 enfants 5.028 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



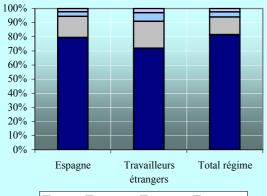
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



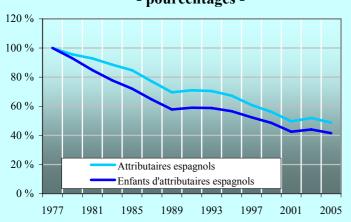
■art. 40 ■art. 42bis ■art. 50ter ■art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires espagnols au 31/12/2005

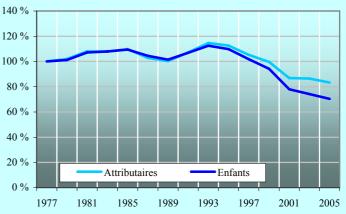
Taux	Attribu	ıtaires ayant	Nombre	Nombre de	
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	1.746	1.671	525	3.942	6.797
art. 42bis	386	228	128	742	1.282
art. 50ter	120	51	19	190	283
art. 50bis	119	28	7	154	196
Total	2.371	1.978	679	5.028	8.558

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers



FINLANDE

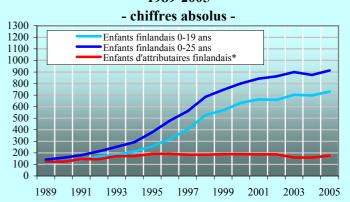


176 enfants 93 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

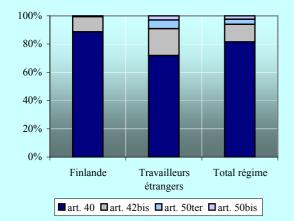


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

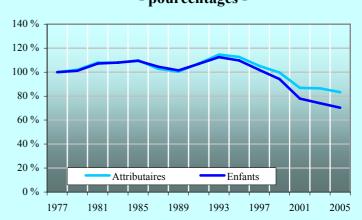


Attributaires et bénéficiaires finlandais au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	d'attributaires	bénéficiaires	
art. 40	33	38	14	85	156
art. 42bis	2	1	4	7	19
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	1	0	0	1	1
Total	36	39	18	93	176

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



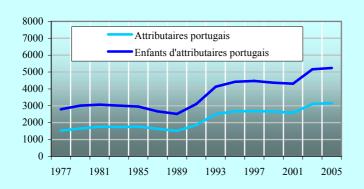


PORTUGAL

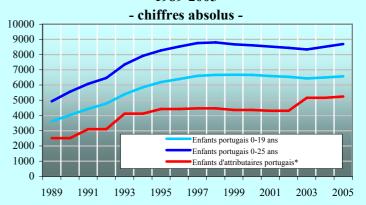


5.243 enfants 3.162 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

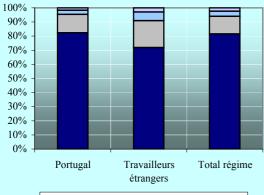


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

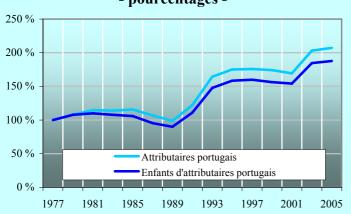


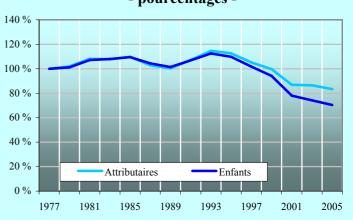
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires portugais au 31/12/2005

Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	1 2 3 et plus		d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	1.211	1.052	314	2.577	4.315
art. 42bis	243	146	46	435	687
art. 50ter	54	27	12	93	154
art. 50bis	35	16	6	57	87
Total	1.543	1.241	378	3.162	5.243

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -

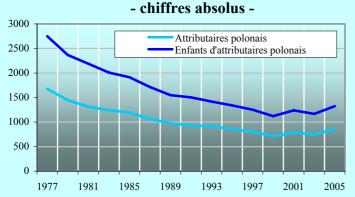




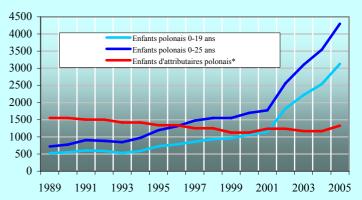
POLOGNE

1.324 enfants 859 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

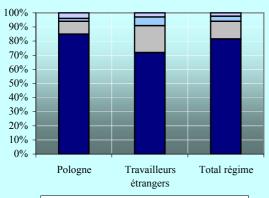


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005 - chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

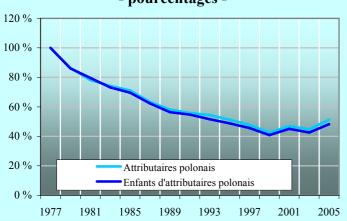


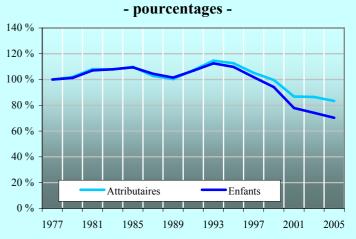
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires polonais au 31/12/2005

Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	2	d'attributaires	bénéficiaires	
art. 40	403	248	68	719	1.124
art. 42bis	52	19	9	80	120
art. 50ter	8	5	3	16	28
art. 50bis	36	8	0	44	52
Total	499	280	80	859	1.324

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -

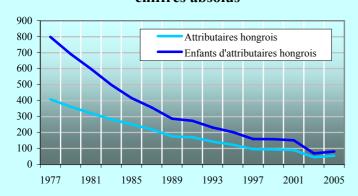




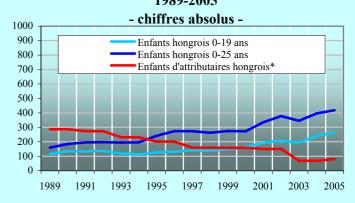
HONGRIE

81 enfants 55 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

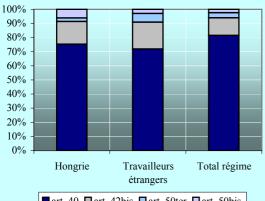


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

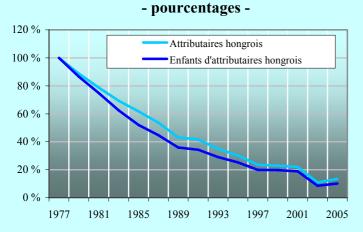


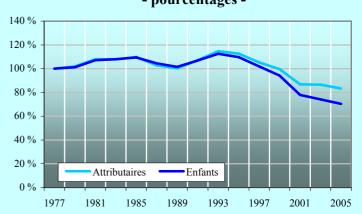
■ art. 40 ■ art. 42bis ■ art. 50ter ■ art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires hongrois au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	26	12	3	41	61
art. 42bis	4	3	1	8	13
art. 50ter	2	0	0	2	2
art. 50bis	3	1	0	4	5
Total	35	16	4	55	81

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

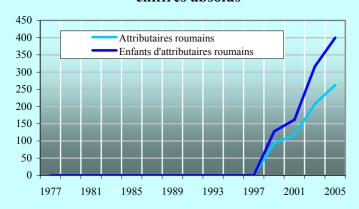




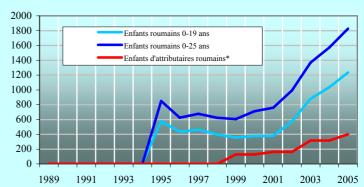
ROUMANIE

400 enfants 262 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



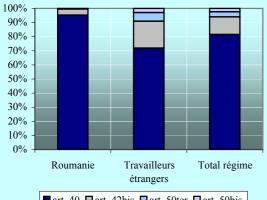
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005 - chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005





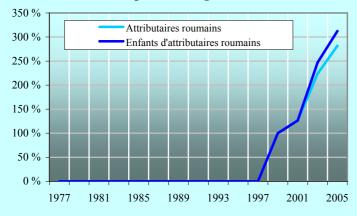
■art. 40 ■art. 42bis ■art. 50ter ■art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires roumains au 31/12/2005

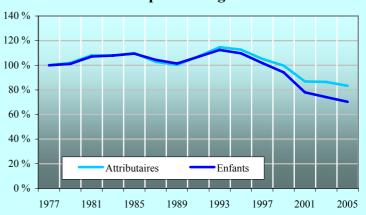
ı	Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
		1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
	art. 40	157	64	27	248	381
	art. 42bis	7	5	0	12	17
	art. 50ter	2	0	0	2	2
	art. 50bis	0	0	0	0	0
	Total	166	69	27	262	400

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

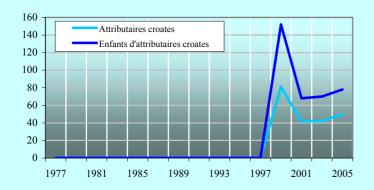


CROATIE



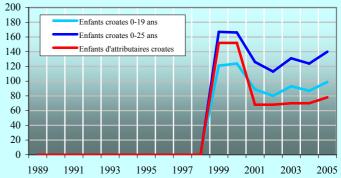
78 enfants 50 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



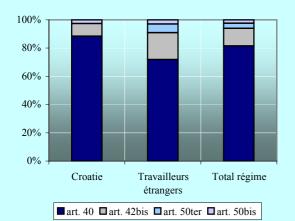
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005





^{*} Total du régime des travailleurs salariés

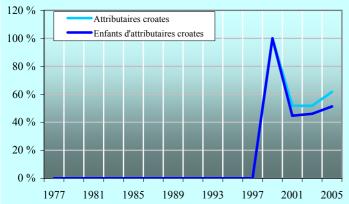
Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



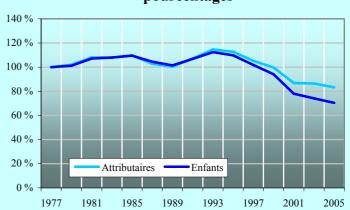
Attributaires et bénéficiaires croates au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	d'attributaires	bénéficiaires	
art. 40	27	13	5	45	69
art. 42bis	2	1	1	4	7
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	0	1	0	1	2
Total	29	15	6	50	78

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

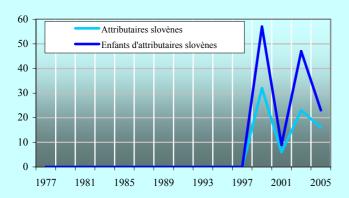


SLOVENIE

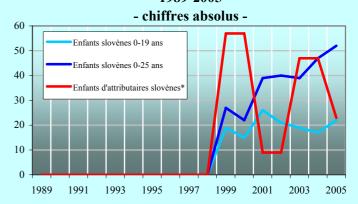


23 enfants 16 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

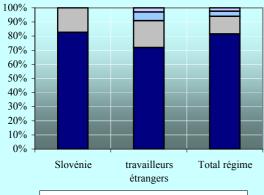


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

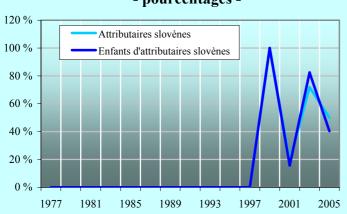


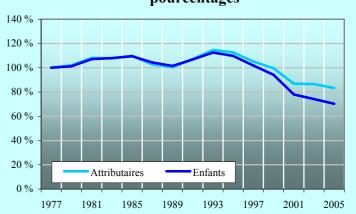
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires slovènes au 31/12/2005

Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	10	3	1	14	19
art. 42bis	1	0	1	2	4
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	0	0	0	0	0
Total	11	3	2	16	23

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



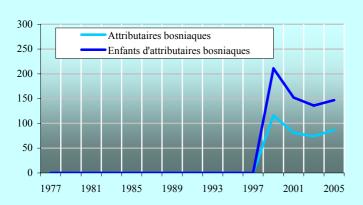


BOSNIE-HERZEGOVINE

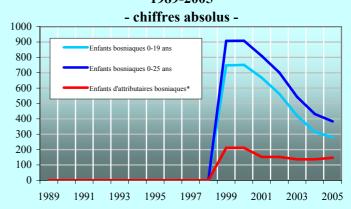


147 enfants87 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

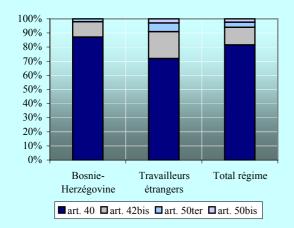


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

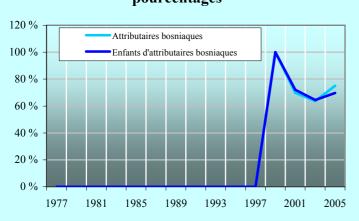
Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

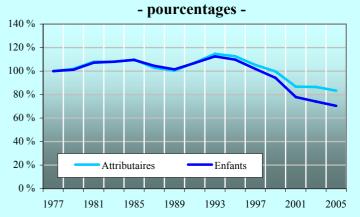


Attributaires et bénéficiaires bosniaques au 31/12/2005

Taux	Attribu	ıtaires ayant	enfants	Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	37	31	9	77	128
art. 42bis	3	3	2	8	16
art. 50ter	1	1	0	2	3
art. 50bis	0	0	0	0	0
Total	41	35	11	87	147

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



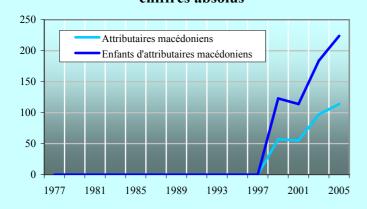


MACEDOINE



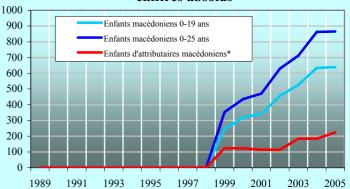
224 enfants 114 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



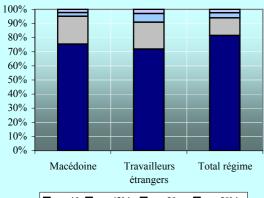
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



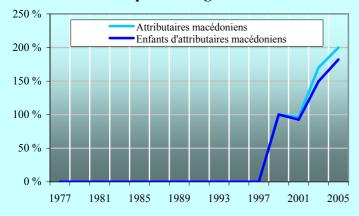
■art. 40 ■art. 42bis ■art. 50ter ■art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires macédoniens au 31/12/2005

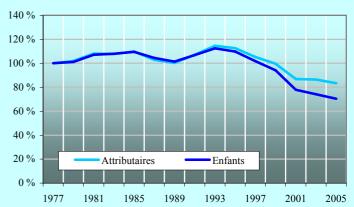
Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	31	34	22	87	169
art. 42bis	4	14	4	22	44
art. 50ter	0	0	2	2	6
art. 50bis	1	2	0	3	5
Total	36	50	28	114	224

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



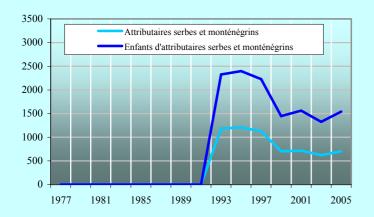
Evolution du total des travailleurs étrangers



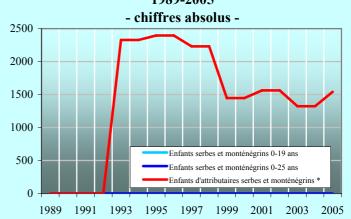
SERBIE ET MONTENEGRO



Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

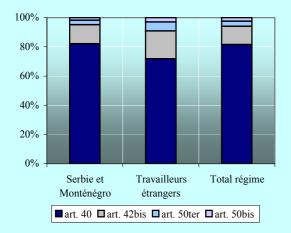


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



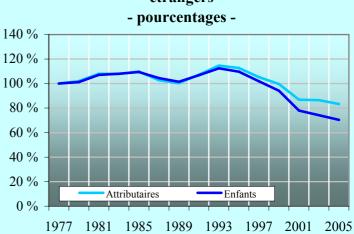
Attributaires et bénéficiaires serbes et monténégrins au 31/12/2005

Taux	Attribu	ıtaires ayant	enfants	Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	181	203	192	576	1.266
art. 42bis	21	31	33	85	201
art. 50ter	7	7	8	22	48
art. 50bis	12	6	1	19	27
Total	221	247	234	702	1.542

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -

Attributaires serbes et monténégrins
100 %
Enfants d'attributaires serbes et monténégrins
80 %
60 %
40 %
20 %
0 %

1977 1981 1985 1989 1993 1997 2001 2005

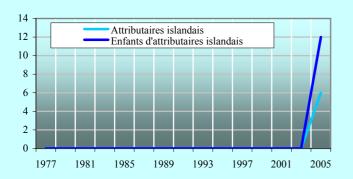


ISLANDE

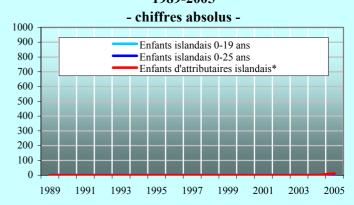


12 enfants 6 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

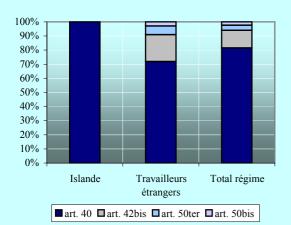


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

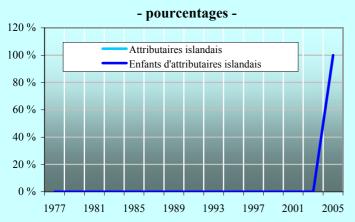
Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

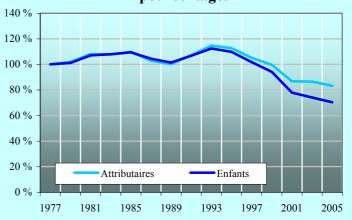


Attributaires et bénéficiaires islandais au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	2	2	2	6	12
art. 42bis	0	0	0	0	0
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	0	0	0	0	0
Total	2	2	2	6	12

Evolution des bénéficiaires et des attributaires



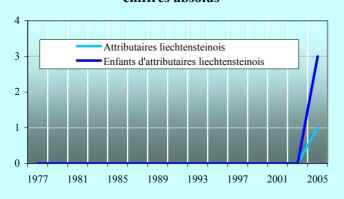


LIECHTENSTEIN



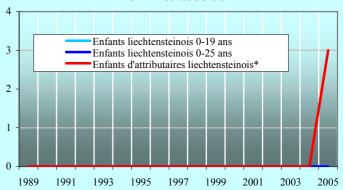
3 enfants 1 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



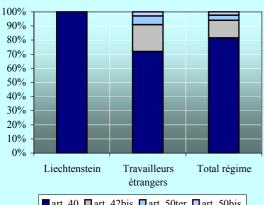
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

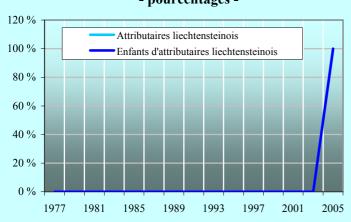


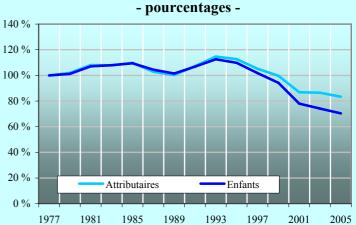
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires liechtensteinois au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	0	0	1	1	3
art. 42bis	0	0	0	0	0
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	0	0	0	0	0
Total	0	0	1	1	3

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



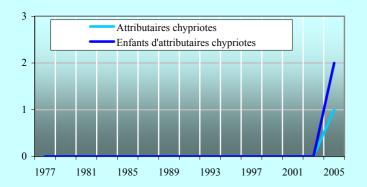


CHYPRE



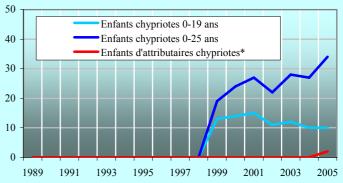
2 enfants 1 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



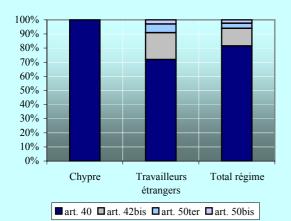
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

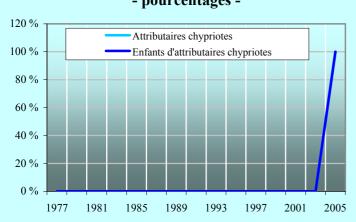
Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

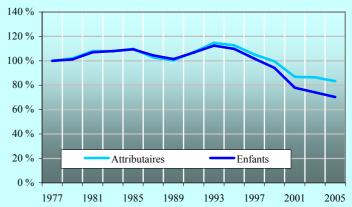


Attributaires et bénéficiaires chypriotes au 31/12/2005

Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	0	1	0	1	2
art. 42bis	0	0	0	0	0
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	1	2

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -

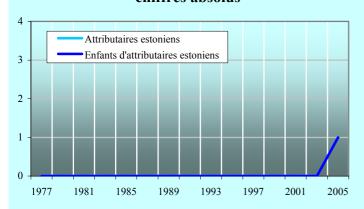




ESTONIE

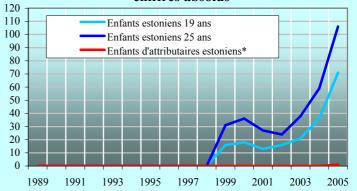
1 enfants 1 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



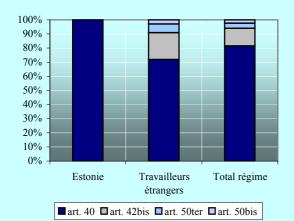
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

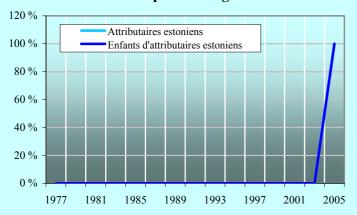


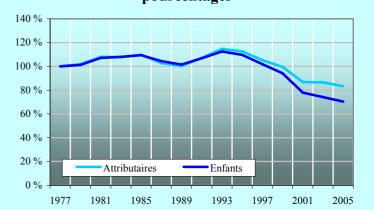
Attributaires et bénéficiaires estoniens au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	1	0	0	1	1
art. 42bis	0	0	0	0	0
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	1	1

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -

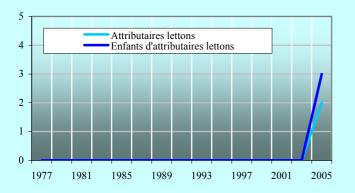




LETTONIE

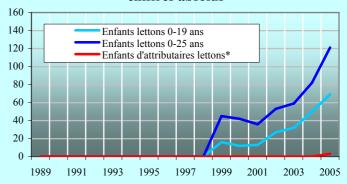
3 enfants 2 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



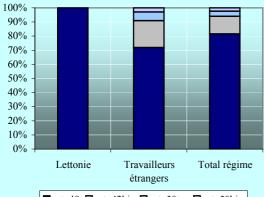
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

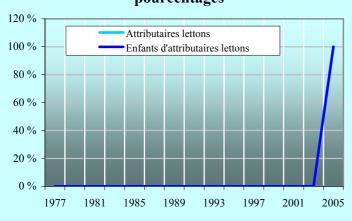


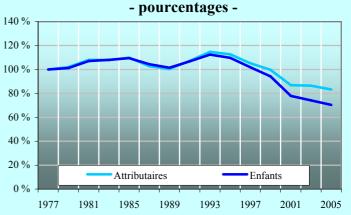
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires lettons au 31/12/2005

Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	1	1	0	2	3
art. 42bis	0	0	0	0	0
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	0	0	0	0	0
Total	1	1	0	2	3

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



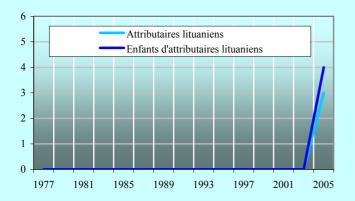


LITUANIE



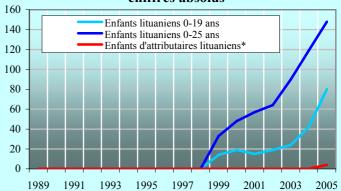
4 enfants 3 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



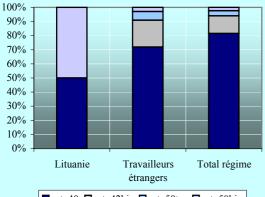
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005





^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

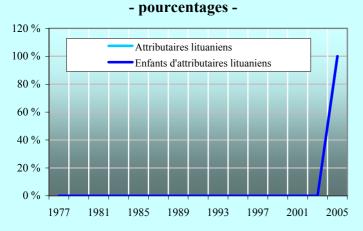


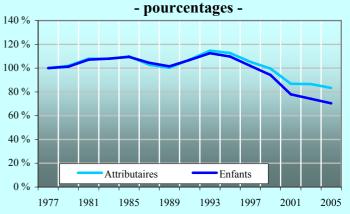
■art. 40 ■art. 42bis ■art. 50ter ■art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires lituaniens au 31/12/2005

	Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
		1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
a	rt. 40	0	1	0	1	2
a	rt. 42bis	0	0	0	0	0
а	rt. 50ter	0	0	0	0	0
а	rt. 50bis	2	0	0	2	2
7	Γotal	2	1	0	3	4

Evolution des bénéficiaires et des attributaires



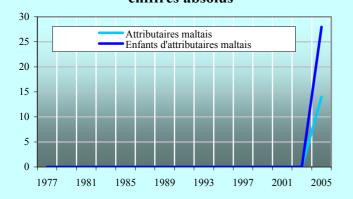


MALTE

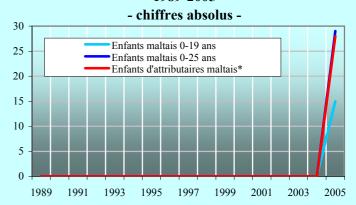


28 enfants 14 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

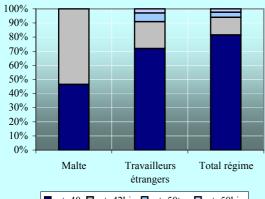


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



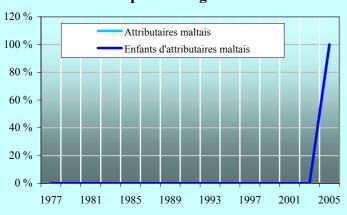
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires maltais au 31/12/2005

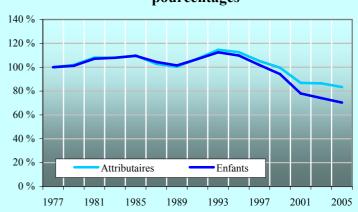
Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	7	0	2	9	13
art. 42bis	2	0	3	5	15
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	0	0	0	0	0
Total	9	0	5	14	28

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

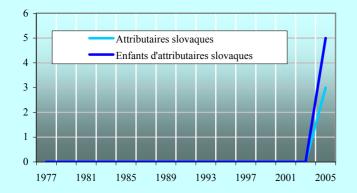


SLOVAQUIE

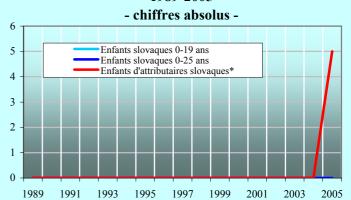


5 enfants 3 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

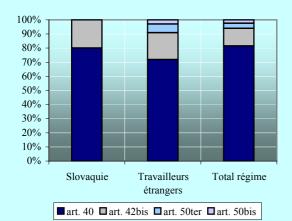


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

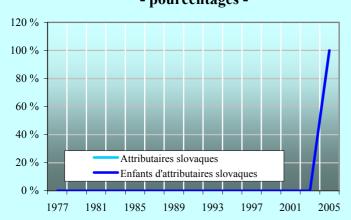
Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



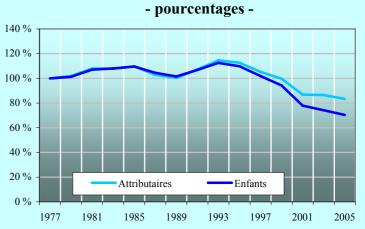
Attributaires et bénéficiaires slovaques au 31/12/2005

Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	0	2	0	2	4
art. 42bis	1	0	0	1	1
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	0	0	0	0	0
Total	1	2	0	3	5

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

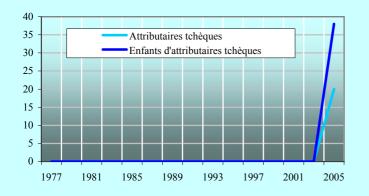


REPUBLIQUE TCHEQUE

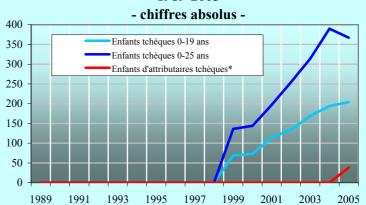


38 enfants 20 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

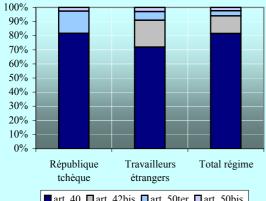


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

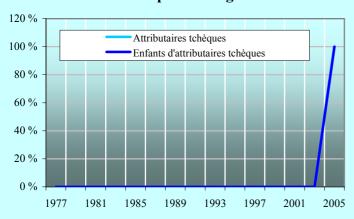


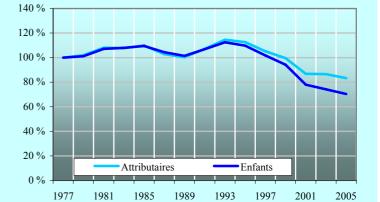
[■] art. 40 ■ art. 42bis ■ art. 50ter ■ art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires tchèques au 31/12/2005

Taux	Attribu	ıtaires ayant	Nombre	Nombre de	
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	7	9	2	18	31
art. 42bis	0	0	0	0	0
art. 50ter	0	0	1	1	6
art. 50bis	1	0	0	1	1
Total	8	9	3	20	38

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -

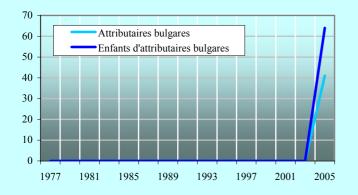




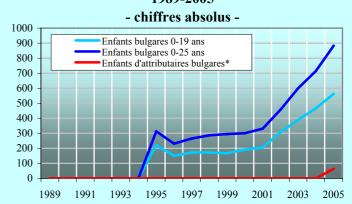
BULGARIE

64 enfants 41 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

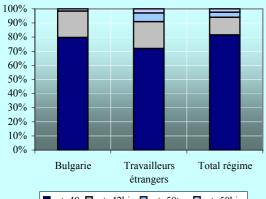


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



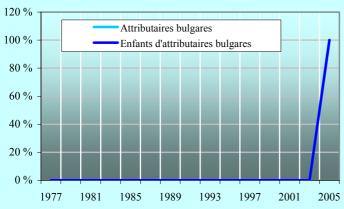
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires bulgares au 31/12/2005

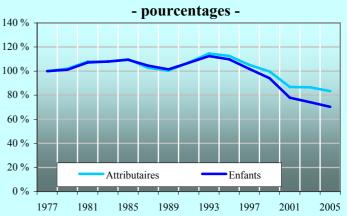
Taux	Attribu	ıtaires ayant	enfants	Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	18	15	1	34	51
art. 42bis	2	2	2	6	12
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	1	0	0	1	1
Total	21	17	3	41	64

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -

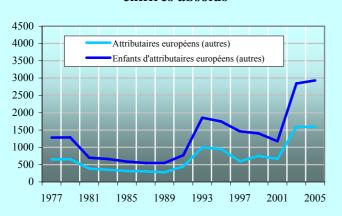


Evolution du total des travailleurs étrangers

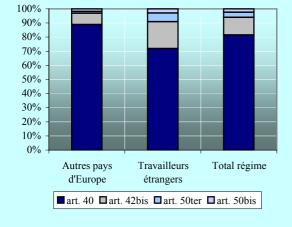


AUTRES PAYS D'EUROPE (*)

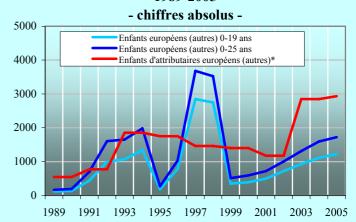
Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

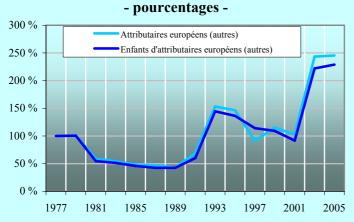


^{*} Total du régime des travailleurs salariés

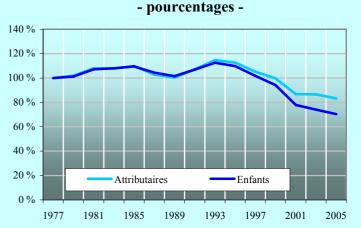
Attributaires et bénéficiaires européens au 31/12/2005

Taux	Attribu	ıtaires ayant	enfants	Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	587	535	275	1.397	2.607
art. 42bis	69	44	22	135	235
art. 50ter	10	8	3	21	37
art. 50bis	36	7	1	44	54
Total	702	594	301	1.597	2.933

Evolution des bénéficiaires et des attributaires



Evolution du total des travailleurs étrangers



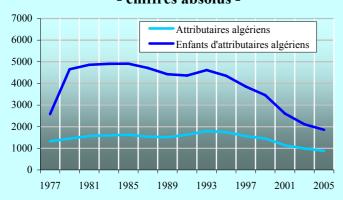
⁽a) autres pays que l'Allemagne, Royaume-Uni, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Suède, Norvège, Grèce, Turquie, Espagne, Finlande, Portugal, Pologne, Hongrie, Roumanie, Croatie, Slovénie

ALGERIE

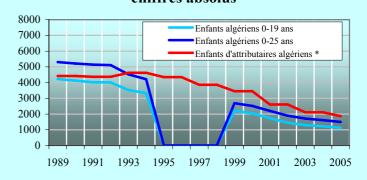


1.859 enfants 884 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

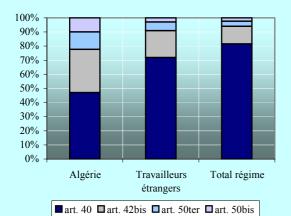


Evolution des enfants selon l'INS / DGSIE 1989-2005 - chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

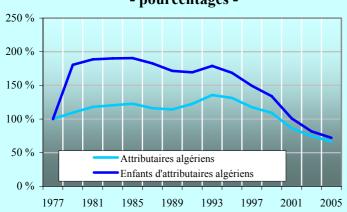
Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

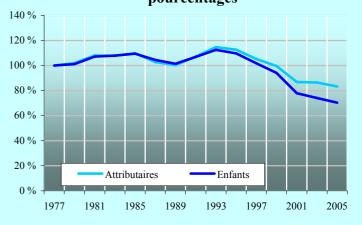


Attributaires et bénéficiaires algériens au 31/12/2005

Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	170	121	126	417	874
art. 42bis	100	71	88	259	570
art. 50ter	56	20	36	112	229
art. 50bis	43	29	24	96	186
Total	369	241	274	884	1.859

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



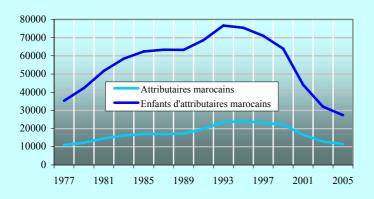


MAROC



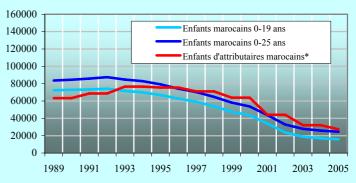
27.402 enfants 11.503 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



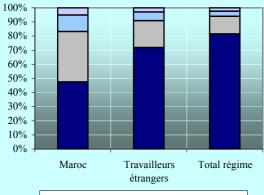
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

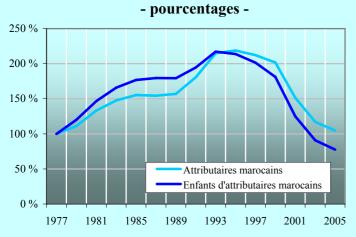


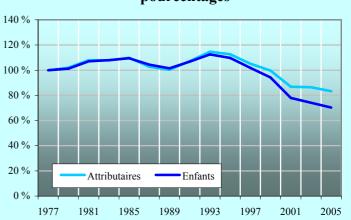
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires marocains au 31/12/2005

Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	2.098	1.543	2.077	5.718	13.022
art. 42bis	1.108	987	1.686	3.781	9.771
art. 50ter	434	326	529	1.289	3.207
art. 50bis	357	176	182	715	1.402
Total	3.997	3.032	4.474	11.503	27.402

Evolution des bénéficiaires et des attributaires





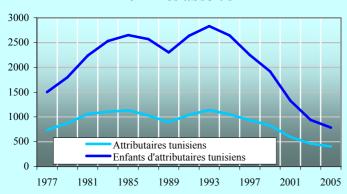
TUNISIE



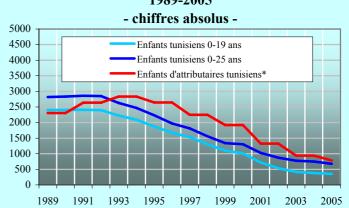
786 enfants 403 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- chiffres absolus -

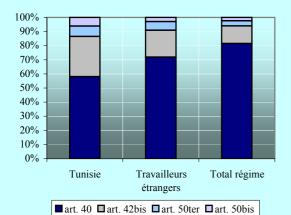


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Rechtgevende kinderen per schaal op 31/12/2005 - percentages -

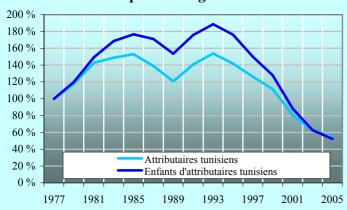


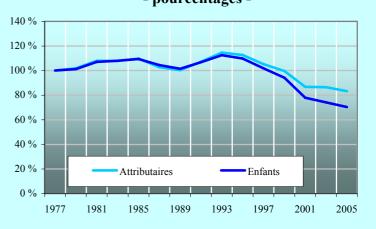
Attributaires et bénéficiaires tunisiens au 31/12/2005

Taux	Attribu	Attributaires ayant enfants			Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	119	79	51	249	456
art. 42bis	37	29	35	101	224
art. 50ter	12	6	9	27	58
art. 50bis	16	6	4	26	48
Total	184	120	99	403	786

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -

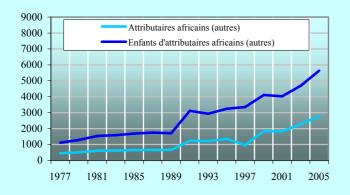




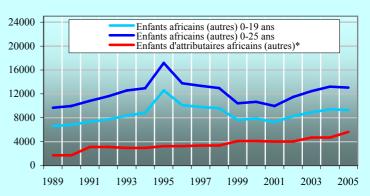
5.632 enfants 2.769 attributaires

AUTRES PAYS D'AFRIQUE (**)

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

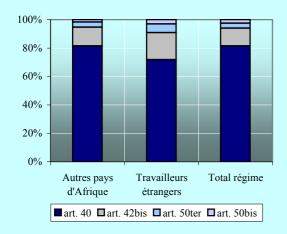


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005 - chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

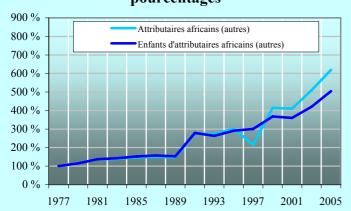
Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



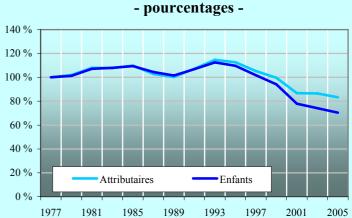
Attributaires et bénéficiaires africains au 31/12/2005

Taux	Attribu	taires ayant	Attributaires ayant enfants		
	1	1 2 3 et plus d'		d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	1.013	620	643	2.276	4.590
art. 42bis	135	107	106	348	745
art. 50ter	39	18	33	90	201
art. 50bis	30	14	11	55	96
Total	1.217	759	793	2.769	5.632

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers



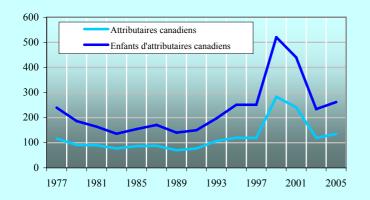
^(■) autres pays que l'Algérie, Maroc et Tunisie

CANADA

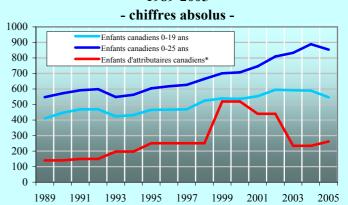


262 enfants 135 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

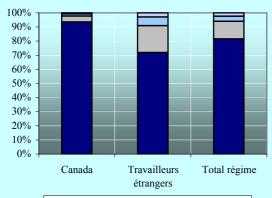


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

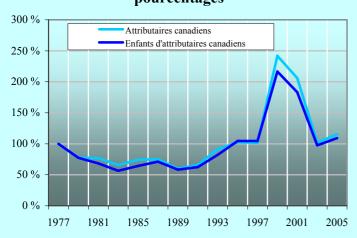


■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

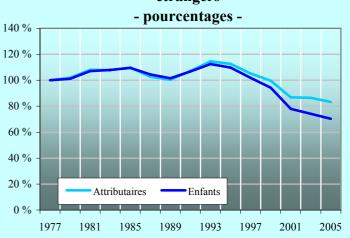
Attributaires et bénéficiaires canadiens au 31/12/2005

Taux	Attribu	ıtaires ayant	enfants	Nombre	Nombre de
	1	1 2 3 et plus d		d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	48	50	30	128	245
art. 42bis	1	0	2	3	11
art. 50ter	0	2	0	2	4
art. 50bis	2	0	0	2	2
Total	51	52	32	135	262

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

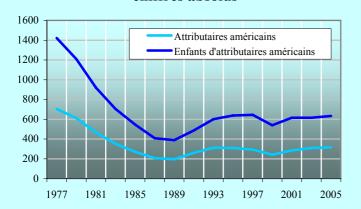


ETATS-UNIS

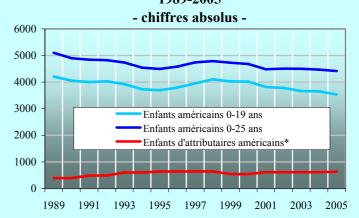


633 enfants 316 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

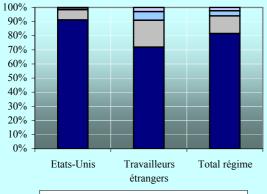


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



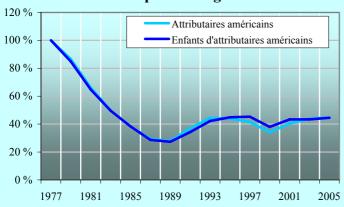
[■]art. 40 ■art. 42bis ■art. 50ter ■art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires américains au 31/12/2005

Taux	Attribu	ıtaires ayant	enfants	Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	113	121	56	290	577
art. 42bis	9	3	6	18	46
art. 50ter	0	1	0	1	2
art. 50bis	6	1	0	7	8
Total	128	126	62	316	633

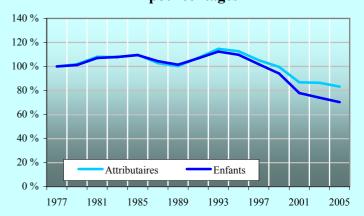
Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

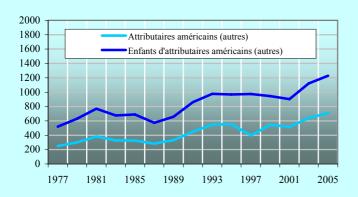
- pourcentages -



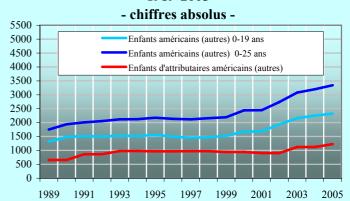
1.228 enfants 710 attributaires

AUTRES PAYS D'AMERIQUE (*)

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

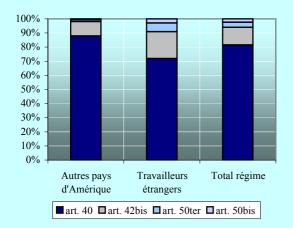


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

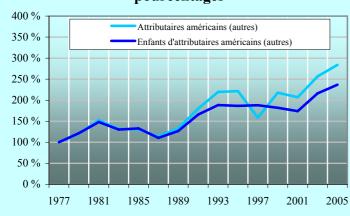


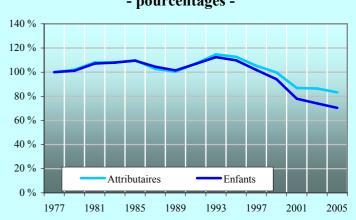
Attributaires et bénéficiaires américains au 31/12/2005

Taux	Attribu	ıtaires ayant	enfants	Nombre	Nombre de
	1	1 2 3 et plus d'		d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	295	226	100	621	1.079
art. 42bis	41	21	13	75	126
art. 50ter	3	3	2	8	15
art. 50bis	5	0	1	6	8
Total	344	250	116	710	1.228

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



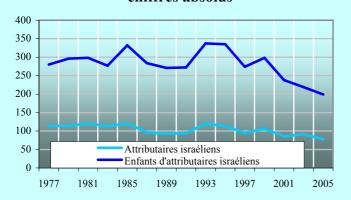


ISRAEL

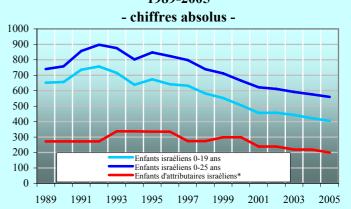


199 enfants 78 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

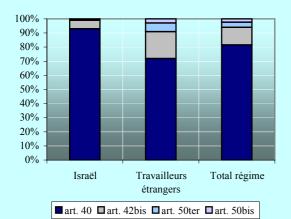


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

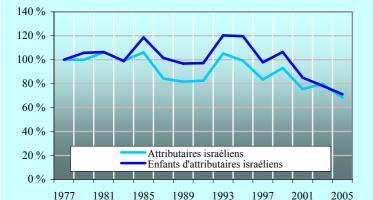
Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



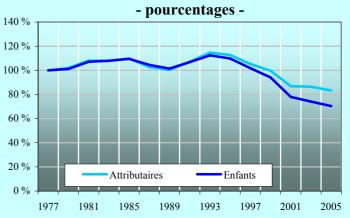
Attributaires et bénéficiaires israéliens au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	18	27	28	73	185
art. 42bis	0	0	3	3	12
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	2	0	0	2	2
Total	20	27	31	78	199

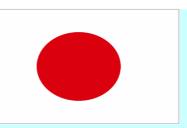
Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

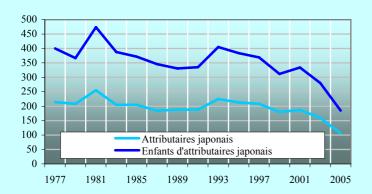


JAPON

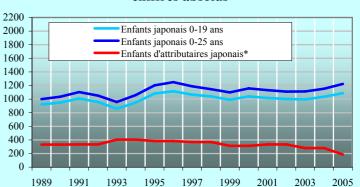


185 enfants 106 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

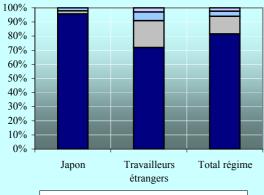


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005 - chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -

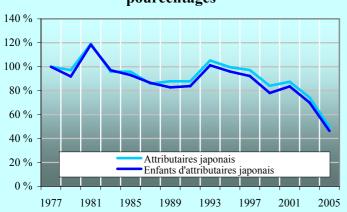


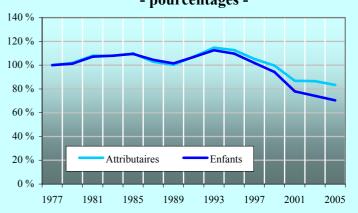
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires japonais au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	45	42	13	100	177
art. 42bis	4	0	0	4	4
art. 50ter	1	0	1	2	4
art. 50bis	0	0	0	0	0
Total	50	42	14	106	185

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -

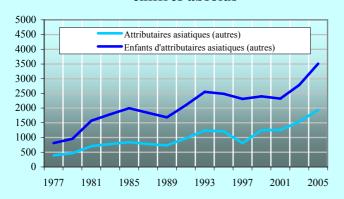




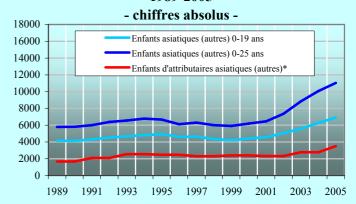
3.509 enfants 1.935 attributaires

AUTRES PAYS D'ASIE (*)

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -

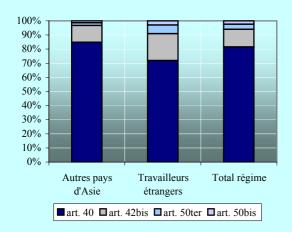


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

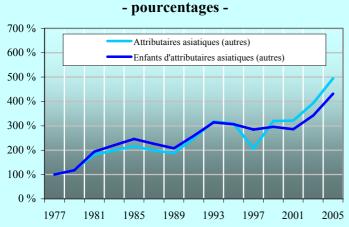
Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



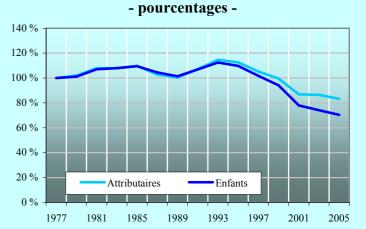
Attributaires et bénéficiaires d'autres pays d'Asie au 31/12/2005

art. 50bis	18 885	8 685	4 365	30 1.935	47 3.509
art. 50ter	13	10	10	33	68
art. 42bis	86	74	51	211	420
art. 40	768	593	300	1.661	2.974
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de

Evolution des bénéficiaires et des attributaires



Evolution du total des travailleurs étrangers



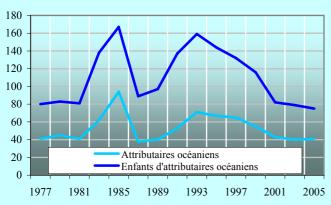
(■) autres pays que Israël et Japon

75 enfants 41 attributaires

OCEANIE

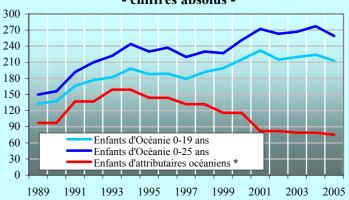
Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- chiffres absolus -



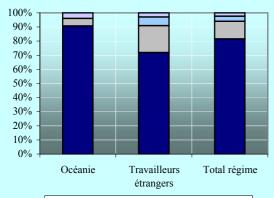
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



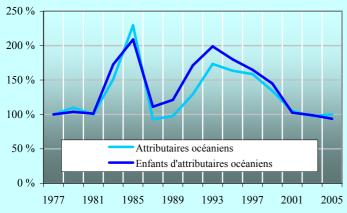
■art. 40 □art. 42bis □art. 50ter □art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires océaniens au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	18	13	7	38	68
art. 42bis	0	0	1	1	4
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	1	1	0	2	3
Total	19	14	8	41	75

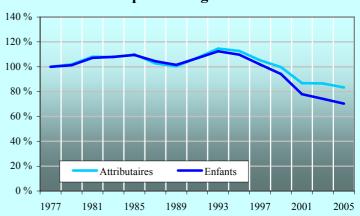
Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

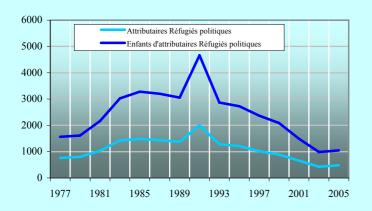
- pourcentages -



REFUGIES POLITIQUES

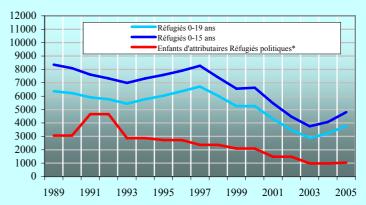
1.045 enfants 478 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



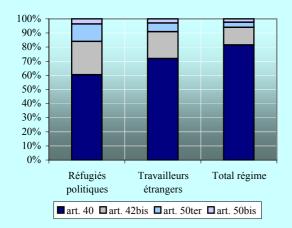
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

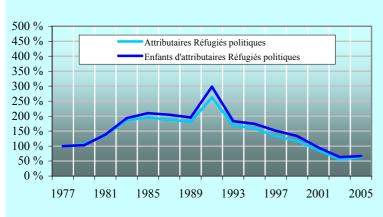
Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



Attributaires et bénéficiaires Réfugiés politiques au 31/12/2005

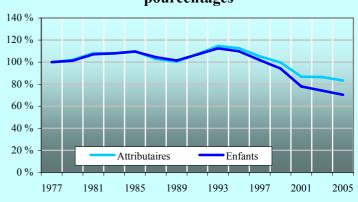
Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	118	89	98	305	631
art. 42bis	25	34	39	98	247
art. 50ter	19	10	22	51	129
art. 50bis	13	8	3	24	38
Total	175	141	162	478	1.045

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - pourcentages -



Evolution du total des travailleurs étrangers

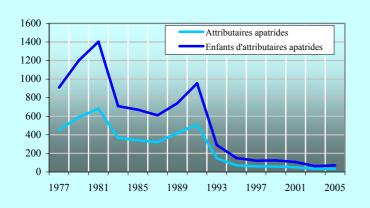
- pourcentages -



APATRIDES

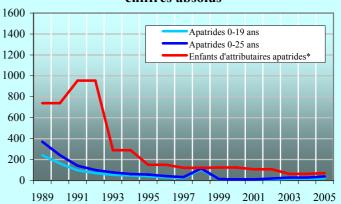
70 enfants 32 attributaires

Evolution des bénéficiaires et des attributaires - chiffres absolus -



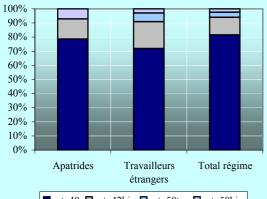
Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



^{*} Total du régime des travailleurs salariés

Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



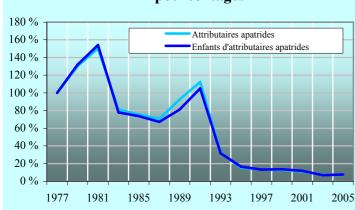
■ art. 40 ■ art. 42bis ■ art. 50ter ■ art. 50bis

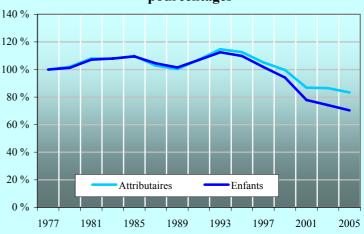
Attributaires et bénéficiaires apatrides au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	9	5	10	24	55
art. 42bis	2	2	1	5	10
art. 50ter	0	0	0	0	0
art. 50bis	2	0	1	3	5
Total	13	7	12	32	70

Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- pourcentages -



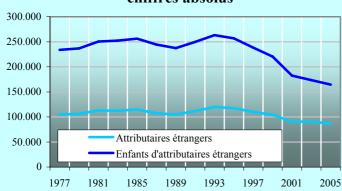


TOTAL GENERAL

164.564 enfants 86.975 attributaires

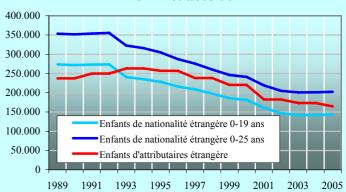
Evolution des bénéficiaires et des attributaires

- chiffres absolus -

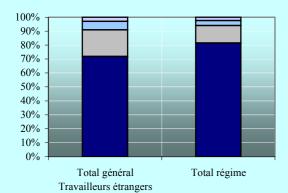


Evolution des enfants selon l'INS / DG SIE 1989-2005

- chiffres absolus -



Enfants bénéficiaires selon le taux au 31/12/2005 - pourcentages -



■ art. 40 ■ art. 42bis ■ art. 50ter ■ art. 50bis

Attributaires et bénéficiaires de nationalité étrangère au 31/12/2005

Taux	Attributaires ayant enfants			Nombre	Nombre de
	1	2	3 et plus	d'attributaires	bénéficiaires
art. 40	26.711	23.616	12.923	63.250	118.239
art. 42bis	6.584	4.674	4.154	15.412	31.327
art. 50ter	2.401	1.405	1.306	5.112	10.059
art. 50bis	2.089	705	407	3.201	4.939
Total	37.785	30.400	18.790	86.975	164.564

Evolution du total du régime des travailleurs salariés - pourcentages -

